

# LA REVUE DU CAIRE

REVUE DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

## SOMMAIRE

	Pages.
D' LOTTE . . . . .	Le monde médical parisien au xvii <sup>e</sup> siècle . . . . . 89
SIGFRID SIMERTS . . . . .	Pour une poignée de duvet . . . . . 113
MAX EDREI . . . . .	Chômage et propriété bâtie . . . . . 125
GASTON WIET . . . . .	Les consuls de France en Égypte sous le règne de Mohammed Ali ( <i>fin</i> ) . . . . . 147

## CHRONIQUE DES LIVRES

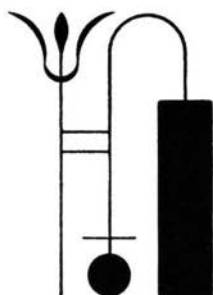
GASTON WIET, JEAN SCHERER, JEAN DUPERTUIS



ÉGYPTE : 10 PIASTRES



LE·SCRIBE



EGYPTIEN

AGENDAS POUR 1944

la plus belle série d'Agendas publiés en Égypte



FABRIQUE : 8-16 RUE SHALDJIAN — LE CAIRE

ADMINISTRATION : 21 RUE SOLIMAN PACHA

TÉLÉPHONES : 47815 - 47404

**SOCIÉTÉ ANONYME  
FRANÇAISE**



**OROSDI-BACK**



**LE CAIRE**

R. C. 302

**PORT-SAÏD**

un titre de

**Noblesse**

la cigarette  
de luxe

**GIANACLIS**



FOURNISSEURS  
DE S.M. LE ROI  
FAROUK Ier.

# LA REVUE DU CAIRE

---

---

## LE MONDE MÉDICAL PARISIEN AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

### I

On a beaucoup médité des médecins et l'on continuera sans doute à en médire tant qu'il y aura des malades et des médecins, c'est-à-dire, je le crains, pendant longtemps encore. Nous sommes un mal nécessaire et quasi inévitable.

C'est surtout le xvii<sup>e</sup> siècle qui, Molière en tête, a stigmatisé, ridiculisé les médecins.

Lorsqu'on en veut dauber, l'esprit évoque aussitôt l'un de ces ridicules et plaisants personnages qu'immortalisa notre grand Comique en les portant sur la scène, avec leur robe noire et leur bonnet pointu, leur cortège d'apothicaires et de chirurgiens-barbiers.

Mes confrères du Grand Siècle méritaient-ils cette volée de bois vert dont on les fustige ?

C'est leur procès que je me propose d'instruire et — je le dis tout de suite — ce sera plus au titre de défenseur qu'à celui d'Avocat Général.



Pour comprendre ce qu'est la Faculté de Médecine de Paris du xvii<sup>e</sup> siècle, il est indispensable de remonter un peu plus loin dans le passé, jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle. Nous pourrions ainsi assister à sa naissance, voir comment elle va peu à peu se dégager de sa gangue moyenâgeuse et purement cléricale.

De même que les Rois de France aimaient à se dire les « fils aînés de l'Église », l'Université de Paris s'appelait elle-même la fille aînée du Roi de France. C'était du reste un enfant terrible, bravant sans cesse son père putatif, le Roi, ou en jouant contre son grand-père putatif, le Saint-Père.

Jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, plus exactement jusqu'en 1452, — date de la Réforme du Cardinal d'Estouteville, — l'Université est une institution purement religieuse, dont les membres ou « clercs » sont astreints au célibat, chose « impie et déraisonnable », ajoute le bon cardinal.

Peu à peu, du milieu du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, elle va lentement secouer le joug de l'Église.

L'Université se composait de quatre Facultés, la Faculté des Arts, la plus ancienne, dont l'enseignement correspondait approximativement d'une part à celui de notre Enseignement Secondaire, et de l'autre à celui de notre Faculté des Lettres ; la Très Consultante Faculté des Décrets, avec ses deux branches de Droit Civil et de Droit Canon ; la Très Sacrée Faculté de Théologie ; et enfin, la Très Salubre Faculté de Médecine.

Au début du xvii<sup>e</sup> siècle cette évolution est à peu près accomplie et l'Église ne conserve sur l'Université qu'une sorte d'autorité morale, presque fictive, et dont cette dernière ne cherche pas à se débarrasser depuis qu'elle a cessé d'être gênante.

Sorti vers l'âge de huit à neuf ans des jupes maternelles — de la main des ébrenneuses, comme disaient plus prosaïquement nos pères, — notre futur étudiant de médecine, selon la fortune de ses parents, était envoyé soit aux « petites Écoles » placées sous la haute main du chantre de Notre-Dame, et qui correspondaient à nos modernes écoles primaires, où ils apprenaient à lire, écrire et compter ; soit directement mis dans un « collège universitaire » possédant des basses classes, au Lycée, dirions-nous maintenant.

Il y avait alors à Paris dix collèges de « plein exercice » qui dépendaient de la Faculté des Arts. Les plus célèbres étaient : — outre le collège de R. de Sorbon, notre *Sorbonne* — le *collège de Navarre* fondé par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, sur l'emplacement duquel s'élève actuellement l'École Polytechnique ; le *collège du Cardinal Lemoine*, déjà célèbre par ses « chahuts » et qui naguère était devenu la célèbre « boîte à bachot », l'Institution Chevalier, aujourd'hui disparue ; le *collège d'Harcourt* devenu le Lycée Saint-Louis, et le *collège de Clermont*, actuel Lycée Louis-le-Grand ; enfin le *collège de Montaigu*, situé sur l'actuel emplacement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à côté de Sainte-Barbe, qui existe déjà.

« Montagu » a été stigmatisé par Rabelais qui, dans *Gargantua* insiste sur sa saleté.

Au 37<sup>e</sup> chapitre de *Gargantua* il nous conte comment Gargantua, « soy peignant, faisoit tomber de ses cheveux les bouletz d'artillerye reçus au siège du gué de Vède » : le brave Grandgousier assistant à sa toilette croit qu'il s'agit de certains habitants du cuir chevelu et s'écrie :

« Dea, mon bon filz, nous as-tu aporté jusques icy des esparviers de Montagu? Je n'entendôis que là tu feisse résidence. »

« Adonc Ponocrates respondit :

« Seigneur, ne pensez que je l'aye mis au colliège de pouillierie qu'on nomme Montagu. Mieux le eusse voulu mettre entre les guenaux de Saint-Innocent, pour l'énorme cruaulté et villenie

que j'y ai conneue. Car trop mieulx sont traictéz les forcéz entre les Maures et Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voyre certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malautruz audict colliège et, si j'estois Roy de Paris, le diablem'emporte si je ne metoys le feu dedans et faisois brusler et principal et régens qui endurent ceste inhumanité devant leurs yeulx estre exercée.»

C'est dans ces établissements que nos jeunes gens « faisaient leurs humanités ».

La discipline y était fort rude et le fouet y sévissait à la moindre incartade : tous les auteurs du temps en ont gardé de plus cuisants souvenirs que ceux que Jean-Jacques Rousseau conservait des corrections de M<sup>lle</sup> Lambercier. . .

L'enseignement y était purement littéraire et la seule langue utilisée était le latin : le quartier des Écoles, le pays « de Garlande » du Moyen Age est devenu le « pays latin ».

On y étudiait la grammaire, les auteurs latins et grecs et la philosophie.

Le couronnement de ces études était le diplôme de Maître ès-Arts ; il correspondait à peu près à notre baccalauréat. Le titulaire de ce parchemin avait droit dans les cérémonies officielles au port de la robe longue à grandes manches, à l'épitoqe, et au bonnet carré de couleur noire.

\* \* \*

Nos étudiants se recrutent principalement parmi la bourgeoisie aisée et la noblesse de Robe : on les appelle les « philâtres ».

Les études médicales sont déjà longues et fort onéreuses. Certains étudiants, peu fortunés, étaient cependant admis comme « boursiers », à charge pour eux de rembourser la Faculté de leurs frais de scolarité. Du reste, celle-ci prenait ses



précautions : elle exigeait un acte notarié par lequel ils « s'engagent à payer les dites rétributions aussitôt qu'ils seront mieux de leurs affaires ».

\*  
\* \* \*

Pour s'inscrire à la Faculté et prendre sa première inscription trimestrielle, le philiâtre devait présenter son diplôme de Maître ès-Arts, faire connaître ses noms, prénoms, surnoms et nationalité, être âgé de plus de 22 ans et déclarer qu'il professait et pratiquait la religion catholique. N'oublions pas, en effet, que l'organisation de la Faculté continue à reposer sur une base religieuse.

Chaque dimanche, depuis la Saint-Luc jusqu'à Pâques, l'étudiant doit assister à la messe ; il est nettement spécifié qu'il doit y arriver avant la fin de l'épître et y faire preuve d'une tenue correcte. A défaut il paie une amende, perçue au profit du Trésor de la Faculté, de 2 deniers s'il est étudiant non gradué, de 4 s'il est bachelier et de 6 s'il est licencié ou docteur.

Dans le courant de l'année scolaire, tous, maîtres et étudiants, sont censés s'approcher plusieurs fois des sacrements et certains dimanches, les « Grands Dimanches », y sont spécialement réservés ; à la veille de ces fêtes les cours étaient suspendus *confessionnis causa*.

L'année scolaire commence à date fixe : le 18 octobre, jour de la Saint-Luc, patron des médecins. Une messe solennelle est dite en grande pompe à la chapelle des Écoles par le curé de Saint-Etienne-du-Mont devant la Faculté au grand complet, Doyen en tête, en costume d'apparat.

Les études qu'allait aborder notre philiâtre duraient déjà six ans.

On peut les diviser en trois degrés, que devait successivement franchir le futur disciple d'Esculape : le *Baccalauréat en*

*médecine*, au bout de trois ans d'études, au moins ; la *licence*, deux ans après, qui donnait déjà au licencié le droit d'exercer ; le *Doctorat*, quelques mois plus tard.

Après quoi le nouveau Docteur faisait partie intégrante de la toute puissante Faculté, si férue de ses privilèges et si fermée à qui n'est pas *dignus intrare*.

Avant d'examiner en détail les étapes de cette pénible ascension vers le titre envié, transportons-nous sur les lieux et voyons comment avaient lieu les cours.

C'est au *xiv<sup>e</sup>* siècle que la Faculté de Médecine, d'abord logée avec les autres Facultés dans les vieilles écoles du Cloître Notre-Dame, se mit — si j'ose dire — dans ses meubles. En 1311, en effet, elle émigre rue du Fouarre, c'est-à-dire, rue du Foin, ainsi nommée à cause de la paille qui la jonchait et servait de siège aux étudiants. Les cours s'y faisaient en plein air. Quelques années plus tard, l'Université fit établir des portes aux extrémités de la rue, portes qu'on fermait le soir, afin, précise le décret rectoral, d'« empêcher les estudiants d'y venir déposer leurs ordures et s'y esbattre nuyctamment avec des filles de Joye. »

Plus tard, on achète en la rue des Rats (l'actuelle rue de l'Hôtel Colbert), à l'angle d'une seconde rue qui s'appelle déjà la rue de la Bûcherie, la place « des Escholes de Médecine ». C'est là que la Faculté, enfin chez elle, s'installe et s'agrandit peu à peu. Dès 1481 les médecins se réunissent en une corporation, nomment un Doyen, établissent des Statuts, possèdent des Registres et un sceau. C'est là que nous la retrouvons au début du *xvii<sup>e</sup>* siècle : elle a aménagé un jardin botanique et construit un amphithéâtre d'anatomie dit « amphithéâtre de Riolan ». Ce dernier reconstruit et agrandi au *xviii<sup>e</sup>* siècle existe encore maintenant, face à l'entrée de l'« A », c'est-à-dire l'Association Générale des Étu-

dians, rue de la Bûcherie, sous le nom d'amphithéâtre de Winslow, du nom du premier professeur qui y enseigna.

La Faculté était située tout près de la Seine, à quelques centaines de pas de la rue Saint-Jacques et de la Sorbonne d'une part, et de Notre-Dame de l'autre. Notre étudiant n'avait qu'à traverser la Seine sur le pont au Double, couvert de bois (1) qui existait à l'époque pour se rendre à l'Hôtel-Dieu qui occupait alors l'actuel emplacement du square Notre-Dame.

On entrait à la Faculté par une porte d'architecture gothique, aujourd'hui disparue, donnant sur la rue de la Bûcherie et surmontée de l'inscription suivante :

*Scholae Medicorum.*

De chaque côté de la porte il y avait des bornes « pour permettre à Messieurs les Docteurs de mettre pied à terre sèche lorsqu'ils venaient à mule les jours de mauvais tems ». La mule représente, du temps de Molière, la limousine de nos modernes confrères.

La porte franchie, écrit le D<sup>r</sup> Fauvelle dans son bel ouvrage, indispensable à qui veut étudier cette époque, « on se trouvait dans une cour rectangulaire. A gauche logeaient les bedeaux, c'est-à-dire les appariteurs, à droite se trouvait l'amphithéâtre dont j'ai parlé et où avaient lieu les cours de chirurgie et d'anatomie. Au fond de la cour se trouvait une grande salle appelée « Scholae inferiores », où se faisaient les autres cours et où se passaient les examens. Au-dessus d'elle existaient les « Scholae superiores », salle d'assemblée réservée à la Faculté pour ses divers actes privés » (2).

---

(1) Il fallait payer un double denier pour le passer, d'où son nom.

(2) En 1775, la Faculté abandonnera la rue de la Bûcherie, où elle ne conservera que l'amphithéâtre de Winslow et elle ira s'établir rue Saint-Jean de Beauvais, dans les locaux de la Faculté

Notre décor est en place : assistons maintenant aux évolutions des acteurs.

Le jour de l'ouverture des Cours, le 19 octobre, après une seconde messe pour le repos de l'âme des Docteurs-Régents décédés, notre philiâtre assiste à la lecture des statuts de la Faculté. Des études de 32 mois, congés et vacances non compris, vont le conduire à son premier examen : le Baccalauréat en Médecine. Il doit assister à tous les « actes » de la Faculté : leçons, anatomies et « disputes publiques », c'est-à-dire les soutenances de thèses. Les cours commençaient à 5 heures du matin en été et à 6 en hiver par une leçon, simple « commentaire de Galien ou d'Hippocrate », faite par les « bacheliers émérites », dits aussi *legendes de mane*. Elle était suivie de 8 à 11 heures et l'après-midi de 2 à 4 heures par des cours faits par les professeurs. Tous ces cours ont naturellement lieu en latin : le français n'a pas cours dans l'intérieur des enceintes de la Faculté.

Il y avait en 1651 quatre professeurs seulement. Ils enseignaient :

1° les « choses naturelles », savoir l'anatomie et la physiologie ;

---

des Décrets qui s'était transportée sur son actuel emplacement, place Sainte-Geneviève (actuelle place du Panthéon). A la Révolution, la Faculté de Médecine disparaîtra comme les autres institutions d'ancien Régime. Avec elle disparaîtra aussi le Collège des Chirurgiens, bâti en 1768 sur le terrain de l'ex-collège de Bourgogne. Par décret du 14 Frimaire an III (4 décembre 1794), la Convention, pour satisfaire aux besoins des Armées, créait trois Ecoles de Santé : à Strasbourg, Paris et Montpellier. A Paris elle était placée dans le local de la ci-devant Académie de Chirurgie auquel on réunit le ci-devant Couvent des Cordeliers. La tourmente révolutionnaire passée, l'Ecole reprit en 1796 son ancien nom de Faculté de Médecine et resta dès lors sur l'emplacement qu'elle occupe encore actuellement, rue de l'Ecole de Médecine et boulevard Saint-Germain. Quant à l'Académie de Chirurgie, elle avait vécu ce que vivent les roses...

- 2° les choses « non naturelles », savoir les régimes et l'hygiène ;
- 3° les « choses contre nature », c'est-à-dire la pathologie et la thérapeutique ;
- 4° la botanique.

Plus tard s'y adjoindront les professeurs de sciences annexes, dont la chirurgie (seul cours fait en français, par faveur spéciale pour les chirurgiens et barbiers, ignorants de la belle langue latine).

\*  
\* \* \*

Le philiâtre prenait quatre inscriptions trimestrielles au prix de quatre livres-tournois chaque et il indiquait les noms de deux ou trois professeurs dont il était tenu de suivre les cours.

L'enseignement purement théorique embrassait l'ensemble de la médecine. On ne fréquentait pas les hôpitaux, sauf de rarissimes exceptions. Comme de nos jours, on commençait par l'étude de l'anatomie sur le squelette. En outre avaient lieu deux fois l'an des « anatomies » auxquelles tous les étudiants devaient assister. Leur organisation n'était pas une mince affaire et ce grand événement bisannuel attirait à la Faculté une foule de curieux, grands seigneurs, et gens du monde. Dans *le Malade Imaginaire*, Thomas Diafoirus qu'on vient de présenter à Angélique l'invitera tout naturellement « à venir voir l'un de ces jours, pour se divertir, la dissection d'une femme sur quoi, dit-il, je dois raisonner ».

Et l'incorrigible Toinette de rétorquer :

« Le divertissement sera agréable. Il y en a qui donnent la comédie à leur maîtresse, mais donner une dissection est quelque chose de bien plus galant. »

A. Franklin écrit :

« Deux fois par an, le Doyen adressait une requête au Lieutenant Criminel, qui s'empressait de lui octroyer le corps du premier coquin exécuté pour ses méfaits. Grand événement à l'École. Le bedeau allait prévenir les maîtres et étudiants, et si l'on était en bons termes avec les chirurgiens ou les barbiers, on daignait les convier à la cérémonie. En tout cas il fallait que l'un d'eux vînt disséquer le corps : les Docteurs présidaient à l'opération et étaient censés guider l'opérateur, mais aucun d'eux n'aurait compromis sa dignité jusqu'à toucher le cadavre du bout du doigt. »

Il faudra attendre la fin du xvii<sup>e</sup> siècle pour que les philiâtres soient tenus de mettre la main à la pâte, et à opérer eux-mêmes sur le cadavre. Tout cela ne facilitait guère les études : aussi certains étudiants plus curieux, les chirurgiens surtout, s'abouchaient-ils avec le bourreau ou le greffier criminel pour se procurer, moyennant finance, des sujets supplémentaires. Lorsque la Faculté avait vent d'un tel manquement à ses prérogatives, elle portait plainte devant le Parlement, ou, dédaignant les lenteurs administratives, elle requérait la force armée et, suivie des sergents, se précipitait aux Écoles Saint-Côme, domaine des chirurgiens, et leur confisquait le cadavre qu'on ramenait ensuite en triomphe à la Faculté. Les choses n'allaient pas toujours toutes seules et des bagarres s'ensuivaient. Parfois aussi c'était l'inverse qui avait lieu et les chirurgiens qui venaient en force subtiliser son bien à la Faculté : celle-ci, si elle ne disséquait que deux cadavres par an, tenait par dessus tout à ce que les chirurgiens ne fussent pas mieux partagés ! Parfois même certains anatomistes n'hésiteront pas, bravant les peines terribles qui attendaient les sacrilèges, à aller déterrer nuitamment des corps au Cimetière des Saints-Innocents ou à Montfaucon, tel Vésale en plein xvi<sup>e</sup> siècle.

\*  
\* \* \*

Le baccalauréat en médecine avait lieu tous les deux ans. Il groupait une dizaine de candidats, rarement plus. Ils devaient être âgés de 25 ans au moins, être célibataires, présenter leur diplôme de Maître ès-Arts, un certificat de scolarité visé par leurs professeurs, attestant que le candidat avait atteint son *tempus auditionis* et un certificat de moralité délivré par trois docteurs « attestant qu'il a été trouvé de bonnes mœurs et de conduite rangée ». Ces pièces s'appelaient les « pièces testimoniales ».

Ces formalités remplies, les philiâtres étaient admis à « la supplique ».

A cet effet, le quatrième samedi d'avant le Carême, le premier bedeau allait quérir tous les Docteurs et les conviait à se trouver à l'École à 10 heures du matin. Les candidats étaient alors introduits devant la Faculté et l'un d'eux, dans un latin cicéronien, adressait aux Docteurs Régents une supplique pour leur demander de vouloir bien les admettre aux examens : chacun d'eux déclinaient ses nom, prénoms, etc., et répondait à une question médicale posée par un des « Anciens ». Le lundi, quatre à six docteurs, désignés par leurs pairs, examinaient les titres des candidats et rendaient compte au Doyen.

L'examen proprement dit ne commençait que la semaine suivante ; chaque candidat était examiné successivement pendant une demi-heure par chacun des examinateurs.

Le lundi, il était interrogé sur l'anatomie et la physiologie, le mardi sur l'hygiène, le mercredi sur la pathologie. Le jeudi, il goûtait un repos bien gagné tout en méditant sur un aphorisme d'Hippocrate qu'on lui avait soumis la veille au soir et qu'il aurait à commenter le lendemain. Le samedi enfin, le plus âgé des examinateurs rendait compte de l'examen devant la Faculté qui acceptait ou refusait le candidat. Il y avait des

« recalés » : trois sur dix en 1624 : Gui Patin, le futur Doyen, était de ce nombre... Puis, le premier bedeau introduisait les heureux élus dans les salles « supérieures » où ils pénétraient pour la première fois de leur vie et, devant la Faculté rassemblée, s'adressant à chacun d'eux en latin, leur tenait le petit discours suivant : « Aujourd'hui a été admis au grade de Bachelier de la Très Salutaire Faculté de Médecine de Paris, M. Untel... En conséquence, qu'il fasse son principe. »

Le candidat s'exécutait, c'est-à-dire qu'il récitait un aphorisme d'Hippocrate. Le bedeau lisait alors la formule du serment que les nouveaux bacheliers devaient prêter devant la Faculté et à la fin de chaque paragraphe, les candidats répondaient en chœur : *Juro*. C'est cette cérémonie que Molière a parodié dans le divertissement du *Malade Imaginaire* :

*Juras gardare statuta  
Per facultatem praescripta  
Cum sensu et jugeamento.*

Quelques mois plus tard, en mai ou juin, avait lieu l'examen de botanique où le bachelier devait reconnaître les plantes qu'on lui soumettait et énoncer leurs propriétés thérapeutiques.

Désormais notre bachelier est maître le matin : il va commenter aux philiaîtres les œuvres de Galien et d'Hippocrate, tout en restant élève l'après-midi.

Pendant deux ans il va s'attacher à l'un des Docteurs Régents dont il devient l'*alumnus*, et il l'accompagne dans ses visites au chevet des malades, s'initiant ainsi à la pratique de la médecine.

En outre, à partir de 1644, la Faculté ne voulant pas être en reste avec son mortel ennemi, Th. Renaudot, l'inventeur de la *Gazette* et des « consultations charitables », décréta que tous les samedis, de 10 à 12 heures, après la messe, des consultations gratuites seraient données aux indigents dans les



Écoles Inférieures par six Docteurs Régents : les bacheliers émérites devaient y assister ; ils y remplissaient le rôle de nos modernes externes des hôpitaux.

\* \* \*

A la rentrée de la Faculté en octobre, à partir du premier jeudi après la Saint-Martin, les nouveaux bacheliers soutenaient à tour de rôle deux thèses dites « quodlibétaires » parce qu'ils avaient le choix du sujet : anatomie ou physiologie. Ceci fait, ils en soutenaient une troisième, dite thèse « Cardinale » en souvenir du Cardinal d'Estouteville, dont le sujet imposé avait trait à l'hygiène.

Toutes ces thèses d'abord manuscrites furent ensuite imprimées aux frais du candidat, bien entendu ; elles étaient parfois richement illustrées.

Elles étaient toutes placées sous l'invocation suivante : *Deo Optimo, Virgini Deiparae et Sancto Lucae*. Elles étaient très courtes, une simple feuille d'impression, et comprenaient cinq parties : exposition (majeure), développement (en une vingtaine de lignes), établissement, discussion (mineure) et conclusion.

Nos pères ne dédaignaient pas les sujets scabreux et dans leurs thèses ils s'en donnaient à cœur joie. Aussi les thèses de médecine étaient-elles souvent de nature assez folâtre comme l'on en peut juger par les quelques titres suivants, que j'emprunte aux « Commentaires » de la Faculté du xvii<sup>e</sup> siècle :

« Le fœtus ressemble-t-il plus à la mère ou au père ?

Les Parisiens sont-ils sujets à la toux quand souffle le vent du Nord ?

L'ivrognerie est-elle pernicieuse aux vieillards ?

Doit-on saigner une jeune fille folle d'amour ?

S'enivrer une fois par mois est-il salutaire ?

La débauche entraîne-t-elle la calvitie ?

Le mal de dents et la fraîcheur des mains sont-ils signes d'amour?

La femme est-elle un animal parfait?»

Réjouissez-vous, Mesdames, en général, les thèses concluaient par l'affirmative.

Parfois aussi elles avaient trait à des problèmes culinaires ou déontologiques :

« Faut-il manger des noix après le poisson?

Le vin de Champagne est-il préférable au vin de Bourgogne?

Les cheveux blancs donnent-ils autorité au médecin?»

Et enfin celle-ci, que je n'ose écrire qu'en latin : « *An, quo tempore fluunt catamenia, noxia Venus?* »

Assistons à une soutenance de thèse. J'en emprunte le récit à l'ouvrage de Fauvelle déjà cité :

« La soutenance commençait à 6 heures du matin et durait jusqu'à midi. Le président devait arriver dès le début : pendant les deux premières heures jusqu'à 8 heures, le candidat répondait aux objections que lui présentaient ses condisciples, les bacheliers.

Neuf docteurs désignés par la Faculté venaient ensuite : les trois plus jeunes argumentaient de 8 à 9 ; les trois suivants de 9 à 10 et les trois plus anciens de 10 à 11. A 11 heures commençait la mêlée générale. Le premier bedeau appelait tous les docteurs présents en commençant par le plus ancien, et tous venaient alors questionner le patient. Enfin l'horloge des Carmes de la place Maubert et celle de Notre-Dame venaient, en sonnant midi, mettre fin au supplice de l'infortuné candidat.

On procédait alors au vote et chacun des docteurs mettait dans l'urne un bulletin portant soit le mot *sufficiens*, soit le mot *incapax*, suivant son opinion sur la valeur du candidat.

Le samedi suivant on proclamait le résultat du vote et la

thèse était reçue si elle réunissait les deux tiers des suffrages, ce qui était presque toujours le cas. A la première thèse de chaque année le bedeau donnait lecture des noms de tous les Docteurs Régents de la Faculté et à partir de 1673, il rappelait également aux étudiants le décret que venait de publier la Faculté défendant sous peine d'expulsion, de pénétrer dans les salles avec des épées ou toutes autres armes offensives ou défensives. . .

C'était pendant une soutenance de thèse que le spectacle de l'Ecole était curieux à voir, surtout lorsque la thèse traitait d'une question qui divisait les esprits.

Les Présidents de thèses profitaient souvent de l'occasion soit pour faire émettre une de leurs idées favorites, soit pour faire discuter ou traiter une théorie en vogue.

On peut s'imaginer le vacarme qui régnait alors dans la Salle des Thèses : les Docteurs s'agitaient et gesticulaient. . . ce n'étaient que phrases latines criées à tue-tête et qui souvent dans l'emportement de la discussion maltrahaient étrangement la grammaire : les *dic mihi*, les *quaeso*, se croisaient avec les *distinguo*, les *concedo*, les *nego* et toutes les formules habituelles au langage factice que parlait la Faculté. Au milieu de ce tapage l'infortuné candidat, suant dans sa robe noire de bachelier, tenait bon, encouragé par son Président, envoyant à ses adversaires toutes les citations de Galien, de Celse, de Fernel, etc., qui lui passaient par la tête. Le Doyen, de la chaire qui lui était réservée, cherchait à dominer le tumulte et à calmer les esprits à moins qu'enflammé par la lutte, il ne criât plus fort que les autres. . . »

Ce qui montre bien le rôle apaisant qui lui était imparti est le titre de *moderator* qu'il garda jusqu'en 1657. Ce ne fut qu'à partir de cette date que le *moderator* s'appela le *praeses*.

« Sortait-on de la salle pour aller dans le vestibule voisin, le tapage n'était pas moindre. Autour d'un buffet approvisionné aux frais du candidat, l'on servait de la bière, du vin

et des pâtisseries et les docteurs, sortis pour reprendre des forces, s'animaient et discutaient entre eux la question brûlante (1). Dans la cour, c'était bien autre chose : des docteurs arrivaient, descendaient de mule ou de cheval, remettaient les rênes aux mains des valets qui s'appelaient les uns les autres et se rendaient au cabaret voisin pour y attendre la fin des débats... En entendant ce tumulte, les bons gens du quartier savaient à quoi s'en tenir : « Ce n'est rien, disaient-ils : ce sont nos Docteurs qui se disputent... »

De son côté Molière a bien rendu la scène dans le *Malade Imaginaire*. Diafoirus père vante, devant Argan, les mérites de son fils :

« Je puis dire sans vanité, que depuis deux ans qu'il est sur les bancs, il n'y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre École. Il s'y est rendu redoutable et il ne s'y passe point d'acte où il n'aille argumenter à outrance pour la proposition contraire. Il est ferme dans la dispute, fort comme un Turc sur les principes, ne démord jamais de son opinion, et poursuit un raisonnement jusque dans les dernières limites de la logique... »

Thomas Diafoirus fait alors hommage à sa fiancée d'une thèse qu'il déroule devant elle, et, comme elle refuse, Toinette, toujours pratique, s'en empare vivement en rétorquant :

« Donnez, donnez, elle est toujours bonne à prendre pour l'image... Elle servira à parer notre chambre. »

---

(1) On raconte que plus tard, au xviii<sup>e</sup> siècle, un candidat était en train de soutenir une thèse dans laquelle il déconseillait de boire du vin avec les huîtres. Le célèbre Corvisart sortant alors du buffet, un verre de Chablis à la main, le vida d'un trait en s'écriant : *Sic argumentabor contra conclusionem!*

A la pratique de ce sport, notre bachelier devenait de jour en jour un dialecticien plus redoutable et les deux ans qui le séparaient de la licence passaient rapidement.

Le samedi d'avant Pâques, après la messe, les bacheliers se rendaient devant l'assemblée des Docteurs pour leur demander d'être admis à subir l'examen de pratique. Il avait lieu tous les deux ans, aux années paires, dites « années jubilaires ». Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cet examen ne fut pas public : le candidat se rendait au domicile de chacun des Docteurs Régents, désignés par le Doyen, et là, dans l'intimité, *inter privatus parietes*, il était interrogé sur les diverses parties de l'art médical, et sur la pratique journalière.

A l'assemblée du samedi suivant les docteurs discutaient des mérites des candidats examinés — leur nombre oscillait entre six et dix — et les candidats jugés dignes étaient déclarés *licentiandes*. Un certain nombre de cérémonies rituelles séparaient les *licentiandes* de la « licence ».

Au jour fixé par le Chancelier de Notre-Dame, la Faculté se rendait en corps à l'archevêché où les *licentiandes* étaient présentés par le Doyen.

Les candidats allaient ensuite, toujours escortés des beaux, faire des visites officielles aux diverses notabilités de la Ville : les Présidents du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, auxquels ils s'adressaient en latin, puis au Prévôt de Paris et aux échevins — l'équivalent de notre Conseil Municipal parisien. — Là le discours était en français, les échevins du temps n'étant généralement pas plus versés dans la langue de Tacite que nos modernes édiles.

Les *licentiandes* les invitaient tous à se rendre dans une des salles de l'École pour y apprendre, de la bouche du « paronyme » les noms, les mérites et le nombre des médecins que la Faculté allait donner à Paris, c'est-à-dire à tout l'univers.

Cette cérémonie avait lieu le dimanche suivant. Comme dans un mariage grec, le Doyen jouait le rôle de « paranymphe », c'est-à-dire de garçon d'honneur et la jeune épousee n'était rien moins que la tricentenaire Faculté — de même le doge de Venise épousant l'Adriatique. . .

On prononçait force discours latins, et à la fin de la cérémonie on remettait à chaque candidat une convocation du chancelier, le « compareat », l'invitant à se rendre au palais archi-épiscopal pour y recevoir la licence avec bénédiction apostolique.

Réunis dans la salle de l'archevêché, les docteurs procédaient alors, avant l'ultime cérémonie, au classement définitif des candidats par ordre de mérite. Obtenir ce qu'on appelait le « premier lieu » était un grand honneur qui suivait son titulaire pendant toute sa carrière.

Les *licentiandes* étaient alors introduits : ils s'agenouillaient et écoutaient, dans un silence religieux, la promulgation des résultats. Le chancelier prononçait les paroles consacrées que je traduis du latin : « Moi, Chancelier, en vertu des pouvoirs à Moi conférés par le Saint-Siège, je vous donne licence d'enseigner, d'interpréter et de pratiquer la médecine ici et dans le monde entier : *Hic, ubique terrarum. In Nomine Patris, Filii et Spiritus Sancti, Amen.* »

Après quoi le Chancelier posait, pour la forme, une question médico-théologique ; au « premier lieu » elle avait toujours trait à l'Histoire Sainte. En voici deux exemples :

« La guérison de Tobie par le fiel d'un poisson fut-elle naturelle ?

De quelle partie provenait l'eau qui jaillit du corps du Christ lorsque son flanc fut percé par la pointe de la lance ? »

Le « premier lieu » dépensait dans sa réponse des trésors d'érudition, en de belles périodes latines, puis toute l'assemblée se rendait en procession à Notre-Dame.

Après une messe d'actions de grâces, les nouveaux licenciés récitaient une prière et prêtaient serment de « toujours défendre la religion catholique, apostolique et romaine, même au prix de leur sang. » N'oublions pas que nous sommes entre les guerres de Religion et la Révocation de l'édit de Nantes. Puis l'assemblée s'égaillait et l'on allait terminer cette mémorable journée d'une façon souvent moins édifiante qu'on ne l'avait commencée.

Molière s'est gardé de laisser perdre une si belle occasion de se gausser de la Faculté. A la cérémonie burlesque de réception d'Argan, qui termine le *Malade Imaginaire*, il met dans la bouche du *praeses* les paroles suivantes dans un latin macaronique :

*Dono tibi et concedo*  
*Virtutem et puissanciam*  
*Medicandi*  
*Purgandi*  
*Seignandi*  
*Perçandi*  
*Taillandi*  
*Coupandi*  
*Et occidendi*  
*Impune, per totam terram.*

Comme le fait ironiquement remarquer Fauvelle, « *seignandi*, *perçandi* et *coupandi* rentrent dans le domaine chirurgical ; seuls *medicandi* et *purgandi* font partie du domaine médical ; quant à *occidendi*, c'était un apanage que se partageaient les deux professions rivales. . . »

La cérémonie terminée, il était d'usage que le « premier lieu » offrît aux Docteurs et à ses collègues ainsi qu'au Chancelier de Notre-Dame et à ses chanoines un festin solennel dans les « Ecoles inférieures ». Pour que ce repas fût digne

de la Faculté, deux Docteurs Régents, soigneusement choisis, étaient désignés au préalable par le Doyen. Ils étaient chargés de veiller à ce que le menu fût heureusement choisi, et ils devaient surtout goûter les vins. . . La réputation de gourmandise bien connue du Corps médical ne date pas d'hier et nos vénérables ancêtres prenaient leurs précautions avant de se « ruer en vin » . . . comme dit Rabelais.

Quelques jours après ces libations, le Doyen faisait tenir aux nouveaux licenciés leurs « lettres de licence » qui leur donnaient le droit d'exercer leur art. Un certain nombre d'entre eux quittait la capitale pour s'installer en province, mais la majorité préférait rester à Paris pour y conquérir l'ultime peau d'âne, le diplôme de Docteur, seul titre qui leur ouvrit toutes grandes les portes de la Faculté, de ses charges et de ses honneurs.

\*  
\* \* \*

Six semaines après la licence, les licenciés étaient admis, dans l'ordre de leur classement à cet examen, à adresser au Doyen une supplique *pro vesperis et doctoratu*.

Comme l'indique son nom, la Vespérie se passait l'après-midi. Elle consistait en une courte thèse, sur un sujet imposé qui comportait deux propositions contraires. Le candidat devait prouver l'une et rejeter l'autre.

Les deux thèses dites « Vespérie » et « Doctorale » étaient obligatoirement présidées par un Docteur Régent ayant plus de dix ans de grade. A l'issue de la séance, le Doyen indiquait le jour de l'acte du Doctorat.

Lors de sa réception, le « Doctorande » soutenait une cinquième thèse — absolument analogue à la précédente. — Ce jour-là, grand événement dans la vie du futur Docteur, les



salles inférieures où avait lieu la cérémonie étaient magnifiquement ornées de tapisseries et de tableaux qu'on ne sortait qu'en ces solennelles occasions — il en coûtait du reste au candidat une somme assez rondelette... « De nos jours, écrivait Corlieu en 1877, la Faculté plus modeste se contente de la modique somme de cinq francs pour la location de la robe noire et du rabat... » Depuis plusieurs années, même ce dernier reste des magnificences d'antan a lui aussi disparu, et nos modernes confrères passent leur thèse dans le costume de tout le monde...

\*  
\* \*

Du temps de Molière, le Doctorande offrait à son président de thèse un costume officiel complet : soutane de soie violette, robe rouge, fourrure, barrette, etc., et à chaque Docteur Régent, un bonnet carré de couleur écarlate, et une paire de gants violets (1). Notre Faculté avait trouvé là un moyen aussi ingénieux que pratique de résoudre le problème vestimentaire... Comme pour la licence, deux docteurs étaient désignés pour examiner au préalable ces divers accessoires...

Le récipiendaire, précédé de deux bacheliers et de deux bedeaux, montait en chaire avec son président. Le premier bedeau s'approchait et lui rappelait la formule du serment de fidélité à la Faculté : *Domine Doctorande, antequam incipias, habes tria juramenta*, et il lisait les trois articles du serment traditionnel :

1° Vous observerez les droits, statuts et coutumes respectables de la Faculté ;

2° Vous assisterez, le lendemain de la Saint-Luc, à la messe pour les Docteurs décédés ;

---

(1) P. Desvallées, Doyen, avait même prescrit que : *Nullus bedellorum audeat magistris cirothecas vel bonetos nisi fuerint per decanum visitati et approbati.*

3° Vous lutterez de toutes vos forces contre tous ceux qui pratiquent illicitement la médecine, vous n'en épargnerez aucun, à quelqu'ordre ou à quelque condition qu'il appartienne.

*Vis ista jurare?* A cette injonction le candidat répondait :  
*Juro.*

Molière n'a pas trouvé ce serment assez long, il y adjoint le quatrième paragraphe suivant :

*Ne jamais te servir  
De remediis aucunis  
Quam de ceux seulement Doctae Facultatis  
Maladus dût-il crevare  
Et mori de sua malo.*

Ce serment prêté, le *praeses* prenait le bonnet carré, insigne du Doctorat, faisait en le tenant de la main droite le signe de la croix et le plaçait sur la tête du candidat, en l'enfonçant d'un léger coup de la paume de la main ; il lui tapait doucement sur la joue en signe d'affranchissement, semblant ainsi le confirmer dans sa nouvelle dignité. Après quoi il lui passait au doigt « médical », c'est-à-dire l'annulaire, un anneau d'or, et lui donnait l'accolade.

Le philiâtre était dès lors Docteur.

Le nouveau Docteur argumentait sur sa thèse avec le plus jeune de ses confrères, puis le président argumentait à son tour avec celui qui avait présidé la Vespérie du Doctorande.

Puis, le nouveau docteur s'adressait à l'assemblée dans un pompeux discours, où il remerciait Dieu, la Faculté, ses parents et amis . . .

Mais tout n'était pas encore fini. Il n'était pas encore Docteur Régent. Il devait auparavant quelques mois plus tard soutenir une sixième et dernière thèse analogue aux deux précédentes. Cela constituait l'« acte pastillaire » ainsi nommé parce que, ce jour-là, il faisait distribuer aux assistants des

pastilles en sucre *imago saccharina* où figurait l'effigie du Doyen ou celle d'Hippocrate.

Quelques jours après il pouvait faire « acte de régence » en présidant hors tour une thèse quodlibétaire. Après quoi, il était enfin inscrit sur les registres de la Faculté comme Docteur Régent. Il faut avouer qu'il ne l'avait pas volé. . .

\*  
\* \*

Si au xvii<sup>e</sup> siècle ce n'était pas une petite affaire que de conquérir le droit d'envoyer ses concitoyens dans l'autre monde, ce n'était pas non plus une bagatelle au point de vue pécuniaire. Aux temps récents du franc à quatre sous il en coûtait environ 2.000 francs-papier pour conquérir ce que, par euphémisme, on continue à appeler « le précieux parchemin ». Du temps de Molière il fallait déboursier la coquette somme de 5.964 livres tournois, soit environ 8.950 francs-or, ce qui représente pour 1939, date à laquelle le franc-or valait 12 fr 50 papier, la bagatelle de 120.000 francs, sans préjudice des autres faux frais qui, comme je l'ai montré, étaient loin d'être négligeables.

D<sup>r</sup> LOTTE.

(à suivre.)

## POUR UNE POIGNÉE DE DUVET.

Les îles de Skålbattna et d'Albattna sont situées bien loin vers le large ; il faut faire des lieues et des lieues sur les flots balayés par le vent, pour se rendre de là à l'église, chez le commissaire de la police rurale, ou au marché. En réalité, les deux îles n'en font qu'une, fendue en son milieu par une étroite bande d'eau. En un certain point elle est si resserrée qu'on a pu y jeter un pont de planches. Ce pont relie les cabanes de Nardin et d'Olberg où de chaque côté de la rive sont amarrés les bateaux, et où s'élèvent les hangars respectifs des deux vieux.

Ceux-ci vivaient en bon voisinage, parfois même, les jours de fête quand ils buvaient la goutte ensemble, leurs sentiments réciproques se réchauffaient jusqu'aux confidences intimes.

Ils se rendaient de mutuels services, et se livraient à de profitables échanges, car l'île d'Albattna, où résidait Oberg, possédait les champs et les prés les plus productifs ; mais les eaux, du côté de Skålbattna, étaient bien plus poissonneuses.

Un jour de mai, les deux voisins se trouvèrent en même temps, chacun de son côté, sur le bord du canal, et se mirent à bavarder tout en longeant les belles dalles, qui formaient comme deux chemins aux limites de leurs propriétés.

La sécheresse avait sévi ce printemps-là, et l'humeur des hommes s'en ressentait. Tandis qu'ils cheminaient gémissant sur le temps déplorable qu'il faisait, ils aperçurent tout à coup un nid d'eider établi sur un rocher en plein canal.

Or il était fort rare que les eiders vinsent couvrir à Skålbattna ou à Albattna. Nardin arriva le premier près du nid. Il était toujours le premier, Nardin. Perché sur une pierre qui émergeait de l'eau, sa barbe pleine d'écailles de poisson, et sa culotte noircie par le goudron, il contemplait le duvet de ses petits yeux à demi-fermés.

— Voilà qui tombe à pic, marmonna-t-il. Louisa devait tout juste bourrer son polochon.

Mais Oberg le rejoignit en cet instant. Plus lourd que Nardin, il avait l'air d'un paysan de terre ferme.

— Comment peux-tu donc affirmer que le duvet t'appartient ? fit-il.

L'eider leva la tête hors du nid et regarda les deux interlocuteurs avec inquiétude.

— Un enfant se rendrait compte que la pierre est de mon côté.

A quoi Oberg riposta d'un air sombre :

— Mais moi je ne m'en rends pas compte du tout.

Le malheur voulait que la pierre se trouvât exactement au milieu du canal, mais pour ceux qui la voyaient de chaque rive, elle semblait plus éloignée du voisin.

Jamais les gens ne se montrent plus terribles pour eux-mêmes et pour les autres que lorsqu'ils se croient sûrs de leur droit.

— Tête de bois, cria Nardin, voyons, tu ne peux pas ne pas voir que la pierre est à moi.

— Bien sûr que je ne le vois pas, car la pierre est à moi, bien à moi, grogna Oberg, et cette fois je t'en préviens, bas les pattes !

La dispute une fois commencée alla bon train. Au début, les deux hommes restèrent tout au bord du canal, mais comme ils haussaient de plus en plus le ton, ils se retirèrent d'instinct un peu plus loin, de crainte d'effrayer la cane. D'habitude deux adversaires ne s'éloignent pas l'un de l'autre, au cours

d'une querelle. Ceux-ci, pour se faire entendre, et pour bien faire entrer la vérité dans l'esprit de l'autre, se mirent à hurler leurs invectives. Eux qui à l'ordinaire parlaient peu ou pas du tout s'excitèrent encore plus à crier de la sorte. Dans la colère, tous les griefs refoulés, dissimulés par amour de la paix, remontent violemment à la surface de l'âme, ils se déversent comme un flot de boue.

D'abord les rames que Nardin avaient prêtées à Oberg et que celui-ci avait rendues cassées, firent l'objet de discussions véhémentes... Mais Oberg ne resta pas à cours de reproches : n'avait-il pas dû faire un nouveau manche à sa fourche que Nardin avait eue en mains ; et ces baquets de harengs, qui n'en contenaient que 70, et ces seaux d'un lait bleu comme un œil de veau, et fade comme de l'eau claire !

Quand on arrive à ce ton-là, il suffit de peu pour qu'on se qualifie de voleur et de bandit, et les deux hommes ne s'en firent pas faute.

Tout à coup la cane se redressa, battit des ailes et s'envola. Nardin et Oberg se rapprochèrent aussitôt, mais ne baissèrent pas la voix. Ils n'arrêtèrent de se crier des injures qu'après s'être déclaré une haine mortelle, et s'être envoyés réciproquement à tous les diables.

Après cela il n'y avait plus rien à dire et ils s'en allèrent à grands pas, se tournant le dos. Mais en somme leur querelle était pareille à bien d'autres querelles, et, elle aurait pu s'apaiser, si la mésentente des hommes n'avait été suivie de la mésentente des femmes. Chose curieuse, jusqu'alors les femmes n'avaient connu que des relations fort supportables, mais en un tournemain elles furent prêtes à jeter leur fagot dans le brasier de la discorde.

Les femmes d'ailleurs sont toujours portées à la médiancé ; et dès l'instant où la bonne amitié des hommes n'exista plus pour modérer les mauvaises langues, celles-ci allèrent bon train.

Louisa, la fille un peu traquée de Nardin, échauffa la bile de son père en lui répétant les calomnies qu'Oberg et sa Kristin racontaient sur son compte derrière son dos. Louisa en passant un jour devant la fenêtre de Kristin l'avait entendue dire : « Quel malheur ! tout colle aux doigts de ce Nardin, pour sûr qu'ils sont pleins de goudron ! »

Cette parole perfide, venant d'un passé amical en apparence, agit comme un poison secret, et exaspéra Nardin plus que ne l'avait fait la franche altercation avec Oberg.

Et chez Oberg, Kristin, qu'une paralysie clouait au lit depuis dix ans, en savait étonnamment long sur les fourberies de Nardin, et sur les paroles moqueuses, lancées par lui à l'adresse de son voisin : Oberg était moins malin que ses vaches même, Oberg avait moins de jugeotte que d'appétit... Et d'après le ton de Kristin on se rendait compte qu'elle ne donnait pas entièrement tort à Nardin.

Les deux vieux, comme des ours en cage, ne cessaient de piétiner l'étroit enclos où s'enfermait leur fureur. Le résultat de ce « pas de l'ours » fut qu'un beau matin, ils se précipitèrent, d'un commun accord, la hache au poing, pour détruire le pont de planches qui reliait leurs domaines.

Oberg enleva quatre planches et Nardin les quatre autres. A présent Albattna et Skålbattna étaient redevenues deux îles, entre lesquelles bouillonnaient les vagues tumultueuses de la barre.

Pendant les premiers temps les deux ménages vécurent dans une sorte d'atmosphère solennelle, créée par cette inimitié farouche qui les isolait du reste du monde.

Oberg alla lui-même traire ses vaches, alors que Louisa s'en était chargée jusqu'ici contre une demi-pinte de lait, et ce faisant, le vieux avait l'impression que les deux bêtes lui appartenaient à lui Lars Emanuel Oberg d'une tout autre manière qu'auparavant. Nardin emmena Louisa à la pêche.

Certes, elle ne ramait pas aussi bien qu'Oberg, un homme est un homme, n'est-il pas vrai ? mais en revanche, Nardin dorénavant était bien le maître. Il pouvait commander et gourmander Louisa tant qu'il voulait, sans mettre un bœuf sur sa langue par politesse ou bienséance.

Eh oui, ce fut l'époque où chacun se rengorgeait et se cantonnait dans son orgueil. Mais bientôt on connut l'envers de la médaille, tant en mer que sur la terre ferme. La haine a ses joies, tant qu'il reste un peu de la bonne chair du temps de paix sur le corps qu'elle veut détruire, mais une fois qu'elle a fini son œuvre, elle n'est plus que lamentable.

Nardin et Oberg s'étaient donné de précieux coups de main ; ils avaient lutté côte à côte contre un sol avare et contre des flots traîtres et pleins de dangers. Maintenant, tout cela était terminé. Chacun d'eux restait seul en face d'ennemis plus forts que lui.

Après la Saint-Jean, quand on rentra le foin, Oberg trôna bien encore au sommet de son char, faisant claquer son fouet aux oreilles de sa vieille rosse, et jetant des regards de défi diabolique sur le misérable Nardin qui, aidé de Louisa, transportait son foin sur des perches.

Il lui fallut déchanter au moment de butter les pommes de terre et ce fut le tour de Nardin de prendre une triste revanche, car Oberg ne possédait pas d'araire et il dut s'astreindre à une besogne de galérien avec sa pioche. Jadis le travail se faisait vite et bien avec le cheval de l'un et les outils de l'autre.

Si Oberg avait le dessus dans son île, Nardin triomphait sur l'eau. Non seulement Oberg était loin des meilleures régions poissonneuses, pour la perche, le hareng et l'anguille, mais il se tirait difficilement d'affaire, tout seul dans son bateau. Par gros temps Nardin pouvait affronter la mer avec confiance, tandis qu'Oberg, sans personne pour l'aider dans son embarcation qui dérivait, remontait un filet déchiré, plein de varech.



En fin de compte les deux ennemis en furent réduits à vivre l'un exclusivement de la terre et l'autre exclusivement de l'eau.

L'heure vint où Nardin ne se nourrit plus que de poisson, le lait de son unique vache tarit, il ne pouvait l'amener au taureau, puisque le bac appartenait à Oberg. S'il n'avait pas eu son cochon, l'hiver se serait annoncé bien sombre pour lui.

Pendant ce temps on ne vivait pas grassement à Albattna non plus. Il fallut renoncer tout à fait à la pêche et se contenter de lait et de pain. Ce n'était pas réjouissant du tout d'entrer dans la chambre pour entendre la femme se désoler de ne pas avoir de poisson. Elle n'avait rien à faire d'autre, immobilisée sur son grabat, qu'à penser à ce qu'elle allait manger. Bien sûr elle pensait aussi à tous les torts du voisin. La haine est pire chez ceux qui ne peuvent quitter leur demeure et seront toujours empêchés de jouer des poings.

Et le malheur voulait que Kristin ne parlait à âme qui vive, en dehors de son mari, et n'avait personne autre sur qui déverser sa bile. Il semblait parfois que toute sa rancune se portât sur Oberg, lui-même.

Bientôt il arriva que la misère montra sa face blême entre les cendres accumulées par l'inimitié.

Et peut-être dans de pareilles circonstances, le solide bon sens qui gît au fond du cœur de l'homme aurait-il fini par triompher et amener une réconciliation, si un événement terrible n'était survenu. Le cochon de Nardin mourut brusquement. Louisa, la folle, avait une façon à elle de s'occuper des bêtes, les traitant comme si elles eussent été ses semblables et elle soignait le cochon de la même manière qu'elle eût fait d'un bébé. De peur qu'il ne s'enrhumât, elle n'osait jamais ouvrir la porte de la porcherie ; le malheureux cochon étouffait dans sa crasse. Et un matin on le trouva couché sur le dos les pattes en l'air.

Ce fut un chagrin épouvantable, bien qu'on n'en fît rien paraître au dehors, pour qu'Oberg n'eût pas lieu de se réjouir.

Une semaine environ plus tard, Louisa se rappela tout à coup avoir vu quelque chose de blanc chez le cochon, quelque chose de pas naturel. Aussitôt on fut certain qu'il s'agissait d'un acte de scélératesse venant d'Albatna.

Deux jours plus tard le chien d'Oberg, le crâne fracassé, gisait dans le champ de pommes de terre. Ce simple chien de paysan n'était pas de race pure, mais il était fort bon à la chasse. Il s'appelait Kula. Oberg, qui n'avait plus d'autre compagnon, aimait son chien plus que tout au monde. Il alla se cacher derrière sa maison, pour ne pas être vu de Nardin, et se lamenta en sanglotant sur la perte qu'il avait faite.

Après cela, la haine devint sauvage. Les deux hommes ne perdirent plus une occasion de se nuire. Nardin fut obligé de passer sa vie à surveiller ses filets, qu'Oberg allait débarrasser de leur contenu ; Oberg, lui, dut constamment panser ses vaches qui revenaient du pâturage boîteuses et sanglantes, d'avoir été bombardées à coups de pierre. Aucun des deux vieux n'osait perdre de vue quoi que ce soit qui lui appartînt ; ils erraient aux alentours de leur demeure, épuisés par la faim, la haine et la peur, se surveillant l'un l'autre et oubliant, les malheureux, la menace des flots et de la cruelle nature.

Un jour de décembre qu'il ventait fort, Oberg installa ses mauvais filets dans la baie ; il n'osait se risquer plus loin, tant il craignait de voir Nardin profiter de son absence, pour tenter une attaque désastreuse sur ses misérables biens. Il ne réussirait pas, il est vrai, à traire subrepticement les vaches, car elles s'enfuyaient dans le bois à la seule vue de l'ennemi qui leur jetait des pierres.

Mais voici que d'épais nuages s'amoncelèrent dans le ciel et la nuit tomba plus tôt qu'Oberg ne l'avait escompté. Une terreur mortelle s'empara de lui. Il s'attendait d'un instant à

l'autre à voir les flammes jaillir du toit de sa maison. Et dans son émoi il lâcha une des rames. Il essaya de la rattraper, mais trop affaibli par la disette, il ne put y réussir et tomba lui-même à l'eau. Il se raccrocha au bord du bateau, entraîné vers le large par le flot et la tempête.

Nardin entendit crier au secours comme il rentrait dans sa cuisine avec un fagot de bois. Il le jeta à grand fracas près de la cheminée, et se mit à parcourir la pièce de long en large faisant tout résonner et grincer. Puis tout à coup il s'arrêta, et tendit l'oreille, d'un air dur et tendu... Louisa écoutait comme lui tout en se tortillant dans son coin. Encore une fois ils s'agitèrent, firent du bruit. Cependant l'angoisse de Nardin grandissait. Il tapa du pied, soupira, se tordit comme un ver.

Et tout à coup un souvenir lui revint de la pêche au hareng. Lui-même debout sur l'étrave, remontait le lourd filet dont les mailles brillaient au clair de lune, Oberg tenait les rames ; il savait exactement, Oberg, de quel côté ramer dans les eaux basses pleines d'écueils...

Puis il se revit par la pensée, au loin, à Golpan, épiant la venue des eiders, durant de longues matinées, en compagnie d'Oberg. Les récifs luisaient tout blancs, mais l'eau était d'un bleu printanier. Les appeaux sautaient sur le sol, et quand vint la volée d'eiders les détonations éclatèrent. C'étaient lui et Oberg qui tiraient...

Nardin fit un pas du côté de la porte, mais Louisa lui jeta un regard par en dessous. Son visage pâle et tordu parut plus tordu encore. Elle se tortillait toujours, les yeux fixés sur un coin de la pièce, et soudain elle cracha ces paroles entre ses gencives édentées :

— C'est le cochon, notre cochon qui crie ; il revient le pauvre. Nous l'entendrons souvent quand nous passerons des nuits d'hiver sans dormir.

Alors Nardin se laissa choir sur le banc à côté de la table,

dans sa pauvre et sale cuisine où la misère dès longtemps avait fait son entrée, et il se boucha les oreilles de ses mains, jusqu'à ce que tout bruit eût cessé.

Il resta éveillé la nuit entière, ne sachant s'il frémissait d'horreur ou de haine satisfaite.

Au petit jour il se leva ; le canot d'Oberg n'était pas à l'amarre, et rien ne bougeait dans l'autre maison, noire et silencieuse. Nardin sentit un froid étrange l'envahir, en même temps que s'installait au dedans de lui un calme sinistre, comme il arrive en mer avant la tempête. Déjà la matinée s'avançait et Oberg ne revenait pas. Eh bien ! il n'avait que ce qu'il méritait. Nardin tournait autour de la maison de son voisin s'en rapprochant de plus en plus et il finit par entendre une voix faible et anxieuse qui venait de l'intérieur :

— Est-ce toi Oberg ? Où donc es-tu resté toute cette nuit, imbécile ?

A ces mots Nardin se sauva, et mit son bateau à la mer, car le vent avait beaucoup molli. Après cette interminable brise de terre on ne voyait trace ni d'un bateau, ni de rames, Nardin n'aperçut que les flotteurs des filets d'Oberg ; il ramena ceux-ci lourdement chargés d'environ 40 poissons. Mais il n'en prit aucun et les laissa en tas sur la grève.

Durant tout le jour Nardin et Louisa restèrent sans se parler. Ils jetaient des regards furtifs vers la maison d'en face. Elle était silencieuse, et paraissait sombre et vide, privée de toute vie.

Au crépuscule, Nardin alla chercher à la rame les filets d'Oberg pour les ranger dans la remise.

Plusieurs fois, au cours de la nuit, il se leva pour écouter le murmure du vent, qui avait commencé à souffler de la mer. Le lendemain il y eut une tempête de neige mais Nardin se risqua cependant au dehors. L'inquiétude lui labourait la poitrine. Il savait bien qu'il aurait dû entrer chez la paralytique, mais on eût dit qu'un mur se dressait sur son chemin.

Enfin il entendit le vacarme de l'ouragan, les meuglements pitoyables des vaches en mal d'être traites. Alors il cria à Louisa de prendre un seau et de venir avec lui. Ils s'occupèrent d'abord de traire les vaches puis ils se glissèrent dans la cuisine d'Oberg. Louisa tenta de s'enfuir, mais il la retint par le bras. A la cuisine il faisait froid et noir. La porte de la chambre était close, le père et la fille demeurèrent debout hésitants. Lui se répétait les paroles qu'il allait dire lorsqu'il apporterait le lait fraîchement trait à celle qui était là-dedans. Enfin, il ouvrit la porte. Un spectacle sinistre les fit reculer. La malade était parvenue à descendre de son lit et à ramper sur les bras vers la fenêtre. Elle avait même réussi à se soulever jusqu'à la table. C'est là qu'ils la trouvèrent morte, devant la vitre brisée. La fenêtre de la chambre ne donnait pas du côté de la maison de Nardin c'est pourquoi ni lui ni Louisa n'avaient entendu les cris de Kristin. Elle avait dû se trouver mal et rester étendue là ; puis le gel l'avait achevée. Ou bien avait-elle repris conscience et appelé à l'aide, d'une voix de plus en plus affaiblie par la faim et la souffrance de l'abandon ; une voix que la mort fit taire.

Ils la portèrent sur le lit et l'habillèrent d'une chemise propre. Puis ils rentrèrent, l'homme et sa fille.

— C'est toi, charogne, qui m'a trompé, dit Nardin en se jetant sur le banc comme s'il eût été un sac de chiffons.

Louisa haussa les épaules, et détourna les yeux, son visage était plus tordu que jamais.

— Personne ne pouvait se douter que c'était Oberg, murmura-t-elle. Personne ne pouvait le savoir.

Ils n'éteignirent pas la lampe cette nuit-là.

Puis ce fut encore un matin. Il vint tard comme en se traînant dans l'ombre hivernale. Au dehors les flots hurlaient leur haine des hommes. Jamais encore, Nardin n'avait vu la mer sous ce jour-là. La tempête était véritablement inhumaine.

A présent elle soufflait vers la terre. Nardin longea à pas lents la grève, s'attendant à voir les vagues rejeter un cadavre. Il regardait l'élyme des sables dont les épis rudes et jaunis frissonnaient à la rafale.

Dans la poitrine de Nardin il y avait un vide qui semblait aspirer tout son être. La haine fait le vide après elle, comme un amour perdu. Et Nardin se sentait misérablement petit.

Le retour rapide de l'obscurité l'effraya. Il la voyait venir de l'est sournoise comme en rampant. Et là-bas, dans la chambre, gisait l'autre cadavre. Il n'osait plus se risquer auprès de la morte. Au nom du Seigneur, que devait-il donc en faire? La décomposition pouvait commencer à tout moment. Il était impossible d'enterrer Kristin sans plus de façons. Ce serait la police, le cachot. Mais de toutes manières, la police n'allait-elle pas bientôt être à ses trousses? Deux morts, cela semblait par trop monstrueux.

Puis ce fut encore une autre nuit. En aucun temps Nardin n'avait remué autant de pensées que durant cette nuit-là. Il s'assoupit vers le matin et ne se réveilla qu'à midi. La tempête soufflait comme la veille.

Dans la soirée il entreprit de fabriquer un cercueil pour Kristin et il y travailla toute la nuit. Les rafales venaient frapper la maison comme eussent fait des paquets de mer; entre les fentes ce n'étaient que grincements et sifflements. A l'aube, Nardin termina sa besogne et réveilla Louisa.

— Allons, debout, nous allons chez le pasteur avec Kristin.

Louisa mit à bouillir le café de seigle sur le feu, et enfila ses hardes. Elle tremblait des pieds à la tête. Ils couchèrent la morte dans le cercueil dont ils fermèrent le couvercle et qu'ils portèrent dans la chaloupe. Mais Louisa resta debout sur le ponton, ses mains s'agitaient et elle regardait fixement les flots.

— Te décideras-tu à venir, fille de malheur! cria Nardin qui déjà avait ramené la corde.

— Mais, et les vaches? gémit Louisa.

— Les vaches ont du fourrage pour trois jours, j'en ai mis leur content dans l'étable.

— Mais il y a de quoi mourir à sortir par ce temps, il y a de quoi mourir.

— Il *faut* que je sorte, murmura-t-il, il faut que je la mette en terre bénite. On dirait qu'un clou s'enfonce dans mon cerveau. Je ne peux pas faire autrement.

— C'est Oberg qui nous appelle, là-bas, sanglota Louisa, c'est lui qui nous appelle.

— C'est bien possible, mais il *faut* que je sorte, le sort en a décidé.

— Mais moi, je n'ose pas entrer dans le bateau, je n'ose pas, Nardin !

— Eh bien ! reste, misérable, reste donc, le cercueil me tiendra bien assez société.

Là-dessus il fit démarrer la chaloupe. Louisa cependant sauta à bord avant qu'il ne fût trop tard. Elle avait peur aussi de se trouver seule à Skälbattna après ce qu'ils avaient fait de leur île.

Au début ils louvoyèrent assez bien à l'abri de Friklaven et de Svartsflyck. Puis le vent les poussa dans les bassins ouverts du côté du large. La mer devint houleuse, et se stria de traînées noires et blanches.

Nardin manœuvrait convulsivement la barre, le regard fixé sur les vagues. C'était son attitude habituelle, quand il se battait contre les flots. Il ne pensait plus qu'à ce qu'il devait protéger et en éprouvait comme un soulagement.

Louisa, au contraire, ne cessait de trembler et de geindre, son esprit s'égarait encore plus qu'à l'ordinaire.

En pleine eau le gouvernail céda, la mèche en était fendue, mais Nardin, tout à sa haine, n'avait pas trouvé le temps de la réparer les jours précédents. Avant même qu'il eût réussi à saisir une rame avec laquelle il aurait pu diriger la chaloupe, celle-ci fut prise à revers par un paquet de mer. Elle s'emplit

d'eau tandis que Nardin s'efforçait de la faire virer, déjà les vagues en étaient maîtresses.

La terre était encore bien loin, bien loin, le cercueil qui flottait heurtait Nardin et Louisa, gênant leurs mouvements. Louisa d'ailleurs, assise près du mât, blanche comme un linge, ne faisait que gémir. Elle n'était bonne à rien, Louisa !

Alors Nardin dit une forte parole, la dernière qu'il prononça en ce monde !

— Vrai si Oberg était ici, il aurait su s'en tirer.

Immédiatement après, une vague s'abattit sur la chaloupe qui se retourna. Cette vague avait roulé pendant des lieues et des lieues en mer, mais à présent elle était là et elle fit son œuvre.

Oberg avait appelé Nardin et Louisa, et il les attirait jusqu'à lui.

Kristin fut la seule à reposer en terre bénite, elle échoua sur la grève dans son cercueil.

\* \* \*

Voilà ce qui advient aux habitants des îlots perdus, quand ils ne savent pas vivre en paix. La mer devrait leur suffire en fait d'ennemie, et de toutes façons il leur faut lutter contre la misère. Avec ces puissances-là, la guerre dure.

Comment ces hommes placés aux portes avancées, face à l'obscurité hivernale et aux éléments déchaînés peuvent-ils se détruire mutuellement, se livrer traîtreusement l'un l'autre à l'adversaire commun ?

Cela commence par une poignée de duvet, et cela finit pas la sombre mort. Quelle folie !

Mais peut-on exiger de pauvres paysans plus de sagesse que n'en font preuve les grands de la terre ?

Sigfrid SIMERTS.

Traduit par M<sup>me</sup> METZGER.



# CHOMAGE ET PROPRIÉTÉ BATIE

## Essai d'une solution pour l'après-guerre.

Parmi les divers problèmes d'ordre intérieur qui se poseront à la fin des hostilités, celui du chômage préoccupe déjà, à juste titre, l'opinion publique. Les démocraties ont en effet proclamé solennellement que tout être humain avait droit à la vie et, plus encore, le droit d'atteindre une existence digne par le fruit de son travail. Il importe donc de prévoir les diverses catégories de chômeurs éventuels, d'en évaluer le volume, de fixer le programme des travaux utiles permettant de les employer et d'en assurer enfin les conditions d'exécution.

Le travail des citoyens se rattache en dernière analyse à l'une des trois branches principales de l'activité humaine, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Les deux premières ne semblent pas devoir poser, pour l'Égypte, de problème immédiat de chômage. L'agriculteur verra s'écouler aisément ses produits soit sur place, soit à l'étranger. Les perspectives d'exportations sont même assez prometteuses sous réserve des disponibilités du fret en partance, lequel est commandé par les pays industriels qui ont justement besoin de nos produits. Le commerce connaîtra une activité immédiate s'étendant sur la totalité du fret en tous sens qui sera assigné à l'Égypte.

Il n'en est pas de même pour les ouvriers urbains. Dans

certain pays, les dommages occasionnés par la guerre ont malheureusement résolu ce problème. On y manquera plutôt de bras. Dans les pays industriels ayant échappé à toute destruction, comme le Nouveau Continent, les industries connaîtront une ère de grande prospérité à la fin des hostilités vu le pouvoir d'absorption d'un monde privé depuis des années et dont les industries ont été détruites et les ressources diminuées ou épuisées. Une période assez étendue permettra aux autorités de ces divers pays de prendre des dispositions pour un éventuel ralentissement dans l'avenir. En Égypte, il apparaît qu'au jour de l'armistice, peut-être même avant cette date, le chômage pèsera intempestivement sur une masse relativement considérable d'ouvriers. Il s'agit de tous ceux que l'armée a prélevés et même multipliés dans le pays et que la paix libérera aussitôt.

Ces ouvriers appartiennent pour la plupart au bâtiment. Plus exactement, l'armée a d'abord occupé tous les ouvriers, contre-mâîtres et personnel technique du bâtiment et des travaux publics. Elle a ensuite fait appel, par des salaires alléchants, à un grand nombre de paysans qu'elle a initiés à ces mêmes travaux, qu'elle a provisoirement transformés en ouvriers et qui, pour la plupart, n'accepteront plus de retourner aux champs où les salaires sont inférieurs. L'arrêt des travaux rendra donc disponible un nombre d'ouvriers du bâtiment de beaucoup supérieur à celui d'avant guerre, et il n'y a pas en Égypte une autre activité industrielle capable de les absorber immédiatement.

Cependant ces hommes doivent être ou entretenus ou occupés. Les entretenir est une solution coûteuse et néfaste. Il serait donc du plus haut intérêt économique, social et même moral qu'ils soient absorbés aussitôt. Et comme il s'agit principalement d'ouvriers du bâtiment, c'est dans des programmes de constructions qu'ils trouveront normalement et complètement leur emploi.

Deux questions se posent aussitôt :

Quels sont les programmes de travaux à entreprendre immédiatement ?

Quelles sont les conditions du déclenchement de ces travaux ?

\*  
\* \*

Le chômage se traduit pour la société par une perte sèche que constitue l'obligation d'entretenir les chômeurs ; aussi toute solution devra tendre à une mise à exécution immédiate et à une capacité maxima d'absorption. D'autre part, parmi les divers programmes de travaux qui s'offrent, il convient de fixer son choix sur les plus urgents. Depuis que cette question du chômage est entrevue, les solutions proposées sont limitées à la prise en charge par l'État de tous les ouvriers et cela pour l'exécution de programmes de travaux publics à créer. On propose l'électrification de chutes d'eau, la construction de réservoirs d'irrigation, de drains, et peut-être aussi des tracés de routes et des constructions de ponts.

Il est indiscutable que ces travaux sont tous très utiles au pays, mais beaucoup d'entre eux ont été envisagés depuis des années sans avoir été décidés, soit qu'ils ne s'imposent pas d'urgence, soit que leur opportunité ou leur maturité soient encore discutables, soit pour toute autre raison qu'il nous est difficile de dégager. Cependant nous pouvons en déduire qu'une décision prise aujourd'hui serait due avant tout à la pression des événements, ce qui enlève à ces programmes les garanties de nécessité immédiate ou de priorité absolue. De plus, ces projets demandent une mise au point et des formalités administratives qui risquent de leur enlever leur efficacité puisqu'ils ne peuvent être mis immédiatement en exécution.

En un mot, le public, inquiet par la perspective du chômage, incite le Gouvernement à créer des programmes de

travaux pour sa résorption. Or un travail urgent s'impose de lui-même ; il n'a pas à être créé de toutes pièces. D'ailleurs, par la lenteur de leur mise en train, les travaux publics ne fournissent qu'une solution partielle du problème, et ils emploient surtout des manœuvres. Tout en souhaitant que le Gouvernement s'attelle à l'étude sérieuse des travaux publics nécessaires et à leur priorité, il convient davantage de rechercher s'il n'y a pas d'autres travaux d'une nécessité plus impérieuse ; et il serait désirable que de tels travaux fussent dévolus à l'initiative privée, l'État jouant son rôle d'organisme régulateur pour intervenir dans le marché de la main d'œuvre dans le cas où celle-ci ne peut être absorbée et seulement pour des travaux étudiés, choisis et ordonnés à bon escient, c'est-à-dire sans aucune pression.

Un tel programme de travaux privés existe : c'est la construction de logements. Nous nous proposons de démontrer que cette œuvre est urgente et vaste ; nous tenterons d'en fixer les conditions d'épanouissement immédiat et de montrer qu'elle est apte à absorber toutes les catégories de chômeurs.

Le problème des matériaux de construction est plus complexe. Nous ne possédons en Égypte que des pierres, des briques, du gravier, du sable, du plâtre, de la chaux et fort heureusement du ciment. Pour le reste nous sommes tributaires de l'étranger et nos stocks sont insuffisants. Ces faits conditionnent les travaux dont la possibilité d'exécution est immédiate et limitent les possibilités actuelles à des travaux publics de routes ou de drains. L'initiative privée ne peut non plus rien entreprendre sans les aciers et les bois dont les stocks font nettement défaut. Et notre première déduction est que les projets classés par urgence pour la construction des routes, drains et autres travaux se passant de matériaux d'importation doivent être prêts à l'adjudication, sous peine de chômage total. Si l'armée licencie les ouvriers avant l'armistice, donc avant toute possibilité d'importation massive, c'est

la seule solution pour une résorption partielle des ouvriers, plus exactement des manœuvres, les spécialistes restant pour la plupart inutilisés par ces travaux.

Cette première étape ne peut être que provisoire — de tels travaux sont assez limités et ne résolvent que partiellement le problème du chômage. Il importe donc de ne les considérer que comme un palliatif et de préparer les conditions de reprise des constructions civiles.

Après l'armistice il apparaît que le fret sera la principale difficulté d'approvisionnement. Une certaine disponibilité sera sans doute dévolue à l'Égypte. Si des dispositions sont prises pour l'importation de certains matériaux, un champ considérable pourra s'ouvrir à la construction. Mais les demandes des permis d'importation s'abattront alors sur le Ministère de l'Approvisionnement à une cadence qui ne permettra peut-être pas leur étude approfondie. Il convient donc que le bâtiment fasse valoir ses réclamations à temps afin d'obtenir la place qui lui convient. Si nous réussissons à établir la priorité de telles importations sur divers autres besoins commerciaux et l'allègement des charges sociales que vaudra à la masse la résorption des chômeurs par la reprise du bâtiment, nous pourrons alors espérer d'être classés en bonne place peu après l'importation des produits pharmaceutiques et en même temps que les autres matières premières nécessaires au fonctionnement des industries égyptiennes faisant vivre une classe sociale importante, c'est-à-dire en tête de liste. C'est à ce premier but que tend cette étude.

\*  
\* \*

Toute ville a un programme annuel routinier de constructions, régi par divers facteurs, tels que la désaffection des plus vieux immeubles du fait de leur usure ou des progrès du

confort, l'augmentation de la population, les démolitions consécutives aux tracés d'urbanisme, etc. Après la déclaration de guerre, les travaux en cours en Égypte furent péniblement achevés ; mais pratiquement, on n'a plus entrepris de nouvelles constructions d'immeubles à loyer. L'entretien même des immeubles existants fut souvent négligé d'une manière préjudiciable à leur durée et cela faute de matériaux à des prix accessibles. Après les massifs prélèvements des armées et la hausse des prix des matériaux qu'ils occasionnèrent, il n'a été possible de mettre en chantier que de rares constructions industrielles, rendues viables par le jeu sur la limitation des bénéfiques et sur les amortissements, et tout cela a pratiquement épuisé nos stocks. On peut donc avancer qu'à la paix, malgré les vacances escomptées par le départ des armées, nous manquerons de tout ce que nous n'avons pas construit durant les années d'abstention et de ce fait durant un nombre égal d'années il conviendra d'entreprendre un programme double de celui d'avant guerre pour couvrir notre déficit en logements.

Il y a plus. Toute ville possède des maisons et même des îlots entiers qui sont insalubres pour leurs occupants et dangereux pour la ville comme centres de développement des maladies infectieuses. La conception moderne est de les raser s'il s'agit d'une ville trop compacte comme Le Caire, et lorsqu'un îlot entier est condamné, on en profite même pour le remplacer par un jardin et on construit cet îlot, éventuellement ce quartier, en un point excentrique. Ce programme d'assainissement qui s'impose à toute agglomération ancienne et importante n'a jamais été sérieusement entrepris en Égypte où il s'impose cependant d'une façon impérative dans tout le pays.

L'insuffisance du logement du paysan est patente. Elle a été souvent exposée ; l'idée d'une amélioration a été soutenue et des expérimentations de solutions intéressantes ont été faites. Le logement de l'ouvrier égyptien est moins connu.

Il est souvent caché derrière un écran d'immeubles honnêtes, mais il est autrement néfaste, car ici l'air et le soleil n'ont pas accès pour leur considérable travail de désinfection. Une visite en plein centre du Caire, dans le quartier de Boulaq où logent surtout les ouvriers saïdiens qui comptent parmi les plus dévoués qui soient, fera apparaître avec évidence la nécessité urgente et le devoir impérieux d'une solution énergique d'assainissement. On y loue les pièces séparément. Chacune est occupée par trois ou quatre, quelquefois six ouvriers. Elle comporte quatre murs insuffisamment percés, un sol asphalté et en pente, une marche transversale en maçonnerie formant oreiller ; un robinet et une rigole d'évacuation à l'air libre en complètent l'ameublement. Nous nous abstenons de tout développement. Il s'agit là, il est vrai, sinon des logements les plus misérables, d'habitations de manœuvres. Les ouvriers qualifiés sont peut-être un peu moins misérablement installés, mais nous devons nous rendre à l'évidence qu'il faut remonter assez haut dans l'échelle sociale pour rencontrer des logements correspondant aux exigences minima de l'hygiène, à savoir celles édictées par l'administration même du pays.

Ces prescriptions ne devraient cependant pas s'appliquer seulement aux constructions à entreprendre, mais, comme ailleurs, entraîner la démolition des logements reconnus insalubres.

Loin de nous l'idée d'incriminer les services chargés d'y veiller. Il nous apparaît au contraire que les villes d'Égypte n'ont jamais assez construit, n'ont jamais eu assez de logements vacants pour permettre à l'administration de décréter les démolitions même timides qui s'imposent, sans risquer de laisser des familles sans gîte. Mais l'heure a sonné de s'atteler à la solution d'un problème qui a été exposé dans des discours officiels.

Le problème des logements insalubres est vaste et complexe,

et sa solution détaillée ne peut trouver sa place dans cette esquisse générale. Il nous suffira de dire que s'il peut trouver sa solution partielle dans une reprise active, fébrile, du bâtiment, il ne saurait être entièrement résolu par l'initiative privée. Le pauvre ne peut se loger dignement que dans des immeubles dont le rendement est extrêmement modeste et d'où le mécanisme des expulsions immédiates pour retard de paiement doit être exclu, surtout aux époques de crise. C'est une charge à endosser par l'État, sur des terrains lui appartenant et avec l'emploi de capitaux inertes comme ceux des dépôts de caisses d'épargne dont le service des intérêts est réduit à 3%. De telles opérations permettront à l'État, l'apport du terrain étant compté pour zéro, de louer sans perte au tiers du prix normalement exigé pour l'investissement du capital privé.

De toute façon il convient de reconnaître la nécessité impérieuse et urgente d'une lutte contre le logement insalubre. Un bon vent souffle sur le pays : tout le monde y exprime les vœux d'une élévation du niveau de vie des citoyens ; or, la question du logement est à la base du problème. Quel progrès peut-on demander à des malheureux entassés dans des taudis où il est impossible de s'isoler pour se recueillir, ou de prendre un bain, et cela durant toute une existence ? C'est seulement dans un corps sain que se développe un esprit sain, comme dit le vieil adage, et le cerveau est une partie de notre corps ; son équilibre dépend de l'ensemble, lequel ne s'épanouit que grâce à un minimum d'hygiène et de nourriture. Ces conditions satisfaites, la possibilité, le désir même spontané de s'instruire s'en suivent et le chemin du progrès en est grandement facilité.

Par ailleurs, il faut abandonner tout espoir de voir ce problème trouver sa solution avec le temps. Il suffit d'analyser le mécanisme de notre développement urbain pour s'en assurer. Dans les villes d'Égypte on construit principalement des lo-



gements de luxe (2 à 3 livres de location par pièce et par mois) — quelquefois des logements moyens (de une à deux livres la pièce) — et rarement des logements modestes. Et le processus est le suivant : les logements construits pour la classe riche passent par désaffections successives jusqu'aux classes les plus pauvres. Quand ils sont commercialement amortis et qu'ils sont livrés aux classes besogneuses, ils sont déjà tellement en retard sur le standard du jour et tellement délabrés qu'ils sont insalubres. Si l'on admet la nécessité d'un assainissement, il convient pour notre étude d'évaluer l'importance des travaux nécessaires.

Nous ne connaissons pas de statistiques dénombrant ces logements insalubres, ni le nombre de leurs occupants ; aussi l'évaluerons-nous modestement, pour l'Égypte, à la moitié des habitants des villes en tenant compte que les longues décades nécessaires à l'assainissement des logements actuellement condamnés aura entraîné l'usure et la désaffection de nombreux autres immeubles actuellement agréés comme suffisants, en même temps qu'elles verront augmenter les exigences de l'hygiène (1).

Dans la seule ville du Caire, qui compte aujourd'hui 1.400.000 habitants (2), il y aurait donc lieu de reconstruire et abattre des logements abritant un demi-million d'habitants. Pour le total des seuls centres d'agglomération d'Égypte où le soleil et le plein air ne corrigent pas les effets d'un logement malsain, comme en pleine campagne, nous estimons le total à quatre fois celui du Caire, soit environ 2.000.000

---

(1) Pour la ville de Londres, le chiffre de trois millions de personnes a été énoncé par M. Hicks au Congrès des Trade Unions d'après le *Bulletin d'Études et d'Informations économiques* du 2 décembre 1927.

(2) Le recensement de 1937 donne 1.312.096. Celui de 1927 donne 1.064.567, soit 10 % d'augmentation environ pour 10 ans, d'où l'évaluation de 1.400.000 à ce jour.

d'habitants. Si on admet l'estimation, toujours très modeste, de deux habitants par pièce, cela nous donne environ 250.000 appartements de quatre pièces à prévoir ; et si nous nous accordons 20 ans pour l'assainissement total, nous aurons un programme annuel minimum de 12.500 appartements à construire.

En estimant la durée des hostilités à cinq années, il faudra, durant les cinq premières années, ajouter encore à ce programme d'assainissement le double programme des constructions annuelles d'avant guerre et qu'il s'agit d'évaluer aussi, ce qui n'est pas facile.

Les statistiques des demandes en autorisation de bâtir ne peuvent servir de base, car elles ne correspondent pas aux constructions effectivement exécutées. D'autre part, les statistiques des impôts recueillis sur la propriété bâtie sont décroissantes de 1937 à 1939 malgré le nombre croissant d'immeubles. Durant cette période les loyers baissaient donc régulièrement.

Ces statistiques (voir tableau) indiquent aussi un ralentissement continu de la construction et le programme que nous en déduirons sera une fois de plus un programme minimum. Ainsi, nous constatons que le surplus des immeubles imposés en 1938 sur ceux de 1937 est de 1.000. De 1938 à 1939 l'augmentation est de 729. Et ce fléchissement précède même l'année 1939. Si nous prenons l'augmentation annuelle de 1.000 immeubles nous serons au-dessous de la vérité.

Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est le volume de ces immeubles plutôt que leur nombre. Faute de statistiques, nous avons modestement évalué ces immeubles d'un volume moyen de six appartements de quatre pièces, soit un total de 6.000 appartements, programme annuel d'avant guerre et 12.000 appartements comme programme double pour cinq ans environ afin de remédier à l'abstention durant la période

GOUVERNORATS.	IMPÔT FIXÉ AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1937.			IMPÔT FIXÉ AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1938.			IMPÔT FIXÉ AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1939.		
	PROPRIÉ- TAIRES.	IMMEUBLES.	IMPÔT.	PROPRIÉ- TAIRES.	IMMEUBLES.	IMPÔT.	PROPRIÉ- TAIRES.	IMMEUBLES.	IMPÔT.
LE CAIRE.	Égyptiens.....	83.977	481.262	114.361	85.759	474.357	116.980	86.320	461.648
	Waks.....	436	29.286	481	3.583	26.755	489	3.588	26.666
	Étrangers.....	3.622	4.124	2.895	3.380	155.036	3.104	3.543	162.509
	Totaux...	114.257	91.702	674.441	117.737	92.722	656.148	120.573	93.451
ALEXANDRIE.	Égyptiens.....								
	Waks.....								
	Étrangers.....								
	Totaux...	55.737	48.657	395.106	55.679	47.373	382.466	56.025	47.034

Détails non fournis par l'annuaire statistique

d'arrêt. Le programme total annuel pour les cinq premières années serait donc :

	Appartements.
Pour suppression de logements insalubres . . . . .	12.500
Pour constructions normales . . . . .	6.000
Pour combler le déficit, environ . . . . .	<u>6.500</u>
TOTAL, environ . . . . .	25.000

Après quoi il se stabilisera à 18.000 appartements.

C'est là le volume des constructions indispensables et urgentes pour résoudre la crise du logement en cinq ans et la suppression des logements insalubres en vingt ans. Ce programme résoudrait aussi le problème du chômage. A ce titre, il nous semble primer de nombreux autres problèmes : avant même de cultiver un terrain il faut se construire une demeure. Le logement est le premier équipement de l'homme et le plus impérieux. C'est la première entreprise de Robinson Crusoe rejeté dans son île déserte.

C'est indubitablement un besoin qui prime, entre autres, celui de l'importation d'instruments aratoires plus perfectionnés ou des automobiles de luxe. De telles importations pourraient résoudre le chômage en Amérique, mais non en Égypte.

\*  
\* \*

Pour construire il faut des matériaux, un capital et le désir d'investir ce capital dans la construction. Les capitaux ne manquent pas dans le pays. Essayons donc d'évaluer les quantités de matériaux nécessaires. Nous fixerons ces quantités en fonction de leur poids en considérant que le problème de l'achat sera plus simple que celui du transport. Autrement dit, c'est le fret qui conditionnera tout problème d'approvisionnement immédiatement après guerre.

Nous avons besoin de construire 25.000 logements de

quatre pièces. Pour calculer avec précision tous les matériaux nécessaires nous avons recherché le tonnage des matériaux effectivement utilisés dans un immeuble composé de vingt appartements de quatre pièces et nous avons trouvé :

	Tonnes.
1° Aciers pour béton, fers profilés et fers forgés..	130
2° Bois pour béton, menuiseries et parquets....	100
3° Vitrierie. . . . .	10
4° Sanitaires (tuyaux, appareils, chaudières) ...	15
5° Marbreries, faïences et autres revêtements importés.. . . . .	20
6° Matériel électrique, installation du gaz, peinture, quincaillerie . . . . .	15
7° Éventuellement ascenseur et installation d'eau chaude et de chauffage . . . . .	25
TOTAL . . . . .	315

De ces articles, les trois premiers suffisent pour un avancement des travaux durant six mois et pour élever le bâtiment, le clore et en revêtir les sols. Le reste se juxtapose et certains articles comme le 7°, peuvent même être ajoutés sans grande gêne longtemps après l'occupation.

Ainsi, pour construire 25.000 logements, il nous faudra 1.250 fois ces quantités, soit environ 390.000 tonnes en un an ou 32.500 tonnes par mois, c'est-à-dire le chargement de trois à quatre bateaux par mois.

A signaler que les amateurs n'attendent même pas que les stocks soient sur place s'ils ont l'assurance formelle des arrivages dans quelques mois ; ils s'attelleront à l'élaboration des projets et à l'exécution des fondations ; ils n'auront ensuite besoin que de bois et de fer pour exécuter tous les gros ouvrages. Ceci pour préciser qu'une étude plus serrée peut être faite qui montrera que ce programme total de 25.000

logements à une certaine date peut être entrepris si les constructeurs ont l'assurance qu'ils auront les frets suivants :

Trois mois après, 15.000 tonnes par mois durant trois mois ; ensuite 30.000 ; 40.000 ; 45.000.

Le total de 390.000 tonnes est donc à procurer dans les quinze mois qui suivront la reprise. Le fret qui pourra lui être assigné permettra de fixer et la possibilité et le volume de cette reprise. L'importance des crises de chômage et de logements qu'il est susceptible de résoudre devra peser pour la fixation de ce fret et de sa place dans l'ordre d'urgence des permis d'importation à accorder.

Il convient encore d'étudier si, toutes ces conditions étant satisfaites, les épargnants seront tentés d'investir leur argent dans de pareilles entreprises.

\*  
\* \*

Celui qui fait construire n'est pas un philanthrope, c'est une sorte d'industriel et comme toute autre industrie, celle du bâtiment cherche à obtenir pour les capitaux qu'elle investit une rémunération normale ou un bénéfice à la vente. Le constructeur accepterait à la rigueur que ce rendement ou ce bénéfice escompté ne soient pas immédiats — mais il s'abstiendrait totalement si l'avenir était incertain. Comme les spéculations sur l'avenir sont faites par analogie avec le passé, il pourrait être tenté, à la paix, d'éviter de tels placements d'autant plus que l'état de l'opinion publique lui donne certaines appréhensions à ce sujet. Dans un but évident de sécurité sociale, la législation de divers pays a cru devoir protéger l'immense majorité des locataires contre des abus possibles d'une minorité de propriétaires. Il n'en reste pas moins que le rendement des immeubles a été abaissé.

C'est ainsi que jusqu'en 1942 les revenus du bâtiment

furent figés aux montants les plus bas d'avant guerre (1). Il est indubitable que cette taxation des loyers était nécessaire, mais on peut prévoir qu'elle sera réglée de façon à opérer un glissement progressif et automatique vers la normale. La position artificielle dans laquelle nous sommes placés depuis quatre ans rend le problème de la reprise de la construction assez ardu. Un écart considérable entre les prix de la construction d'avant guerre et le prix escompté pour la construction, même longtemps après la guerre, lorsque la saturation des importations aura stabilisé les prix, reste tel qu'il pourrait interdire toute nouvelle entreprise. Actuellement avec des ersatz et un finissage incomplet, ce prix est plus de cinq fois supérieur à celui d'avant guerre. Les prix de stabilisation, compte tenu d'une certaine baisse du pouvoir d'achat de la monnaie, de l'augmentation justifiée des salaires, des assurances ouvrières, etc., semblent devoir, de l'avis des experts, se fixer aux environs du double des prix anciens. C'est sans doute là l'avis aussi de nos dirigeants pour l'indice du coût de la vie puisqu'ils ont doublé les prix de transports, téléphones, postes, etc. C'est aussi l'avis du marché du bâtiment qui s'est stabilisé, pour les transactions d'immeubles, entre deux fois et deux fois et demi le prix de revient d'avant guerre.

D'ailleurs, la comparaison des situations avant et après la guerre précédente de 1914 nous donne en moyenne pour une pièce louée L.E. 1,5 avant guerre, le prix de L.E. 5 au lendemain et L.E. 2,5 vers 1928, date de la stabilisation. La guerre actuelle doit nous conduire à un écart supérieur car nous avons à compter avec des éléments nouveaux, qui sont la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie et une tendance plus accentuée vers l'amélioration des conditions des travailleurs.

---

(1) Nous avons eu l'occasion de constater, par les statistiques rapportées dans une annotation précédente, le fléchissement des loyers dans les années d'avant guerre jusqu'en 1939.

Il est entendu que toute liberté de fixation de loyers sera sans doute laissée aux nouveaux constructeurs, mais le marché immobilier des logements d'avant guerre réagira nécessairement sur celui des immeubles neufs, et il ne serait pas raisonnable d'escompter des locations à L.E. 5 la pièce pour un nouvel immeuble quand le prix de L.E. 2,5 est pratiqué pour toutes les autres constructions de la ville et pour des pièces du même standard.

Il apparaît donc nécessaire, pour qu'il y ait reprise de la construction, lorsqu'on sera revenu à la stabilité des prix des matériaux, mettons dix ans après la guerre, de laisser les loyers des immeubles d'avant guerre glisser insensiblement vers les valeurs nouvelles de façon qu'un certain équilibre s'établisse entre les immeubles neufs et les immeubles anciens, compte tenu de l'ancienneté ou du manque de confort de ceux-ci.

Mais nous sommes avant tout préoccupés par la reprise immédiate après la guerre. Supposons pour cela qu'une solution de l'approvisionnement en matériaux soit trouvée et que le Gouvernement décide l'élévation progressive des loyers — mettons 2% par trimestre — pour arriver sans heurts à la normale au bout d'environ dix ans, ces conditions seront-elles suffisantes pour une reprise générale du bâtiment immédiatement après guerre dans le but de résorber le chômage? Nous avons des craintes, car les perspectives ne seraient pas favorables; elles seraient les suivantes, dans le cadre des conceptions sociales actuelles :

Les matériaux, les machines ou appareils à importer ainsi que le fret seront à prix élevé vu la compétition des demandeurs avec un espoir de rabais progressif. Autrement dit, le prix de revient des constructions entreprises immédiatement sera plus élevé que celui escompté à la stabilisation. Pour fixer les idées, supposons qu'au lendemain des hostilités le prix de revient de la construction tombe à trois fois le prix d'avant guerre et qu'il tende vers une stabilisation au coeffi-



cient « deux ». Si nous engageons au lendemain des hostilités L.E. 100.000 en constructions, elles aboutiront à un immeuble valeur L.E. 33.000 avant guerre et rapportant immédiatement le 6,5% du prix d'avant guerre (maximum du revenu moyen d'avant guerre après amortissement) avec augmentation graduelle de ce rendement. Mais ce revenu ne donne immédiatement que du 2,2% pour les L.E. 100.000 engagées. D'autre part, la stabilisation escomptée des prix de revient et du rendement étant deux fois celui d'avant guerre, l'immeuble ne vaudra à la stabilisation que L.E. 66.000 après dix ans. Nul n'engagera un capital d'un rendement immédiat très bas (2,2%) avec la perspective d'une dégradation du tiers du capital après quelques années et une promesse de rendement maximum de 4,4% à la stabilisation.

La reprise du bâtiment ne pourrait donc avoir lieu que grâce à des réajustements du rendement et du prix de revient et cela par l'emploi des méthodes suivantes inspirées de celles adoptées ou étudiées ailleurs et plus exactement en France.

Il est utile de noter en passant que la France avait cru devoir limiter les loyers durant la guerre de 1914 et les maintenir un certain temps après en faveur des mobilisés, c'est-à-dire de la majorité. Et il est instructif de constater que bien qu'elle ait suppléé à la crise du logement par le démantèlement des fortifications et l'investissement de plusieurs milliards pour la construction de logements ouvriers, elle n'est pas parvenue à suppléer à la pénurie d'appartements ni à revenir au droit commun pour le bâtiment. Aussi après la restauration des régions envahies on recourut au palliatif des expositions pour atténuer le chômage régnant à l'état endémique dans le bâtiment (1).

---

(1) Exposition coloniale de Marseille en 1922 ; Exposition de Strasbourg en 1924 ; Exposition des Arts Décoratifs à Paris en 1925 et en 1937.

Nous détachons ces quelques citations à l'appui de ce qui précède :

De M. P. Caziot, ancien chef adjoint du service de l'inspection du Crédit Foncier de France (*Architecture*, 1928, vol. XLI, n° 2).

« Le problème de l'habitation est resté ce qu'il était au lendemain de l'armistice... Le Gouvernement français ne pourra plus éluder, comme il l'a fait jusqu'ici, la recherche d'une solution. Il aurait fallu pratiquer une politique de ce genre (d'encouragements pécuniaires et de privilèges) pour l'industrie de l'habitation, et le produit de cette industrie aurait dû mériter une bienveillance particulière. On s'est contenté de quelques efforts insuffisants... Au moment de la panique provoquée par l'inflation, la propriété bâtie a bénéficié d'une faveur considérable. Ceux qui possédaient des capitaux cherchaient à les sauver, au moins en partie, en les convertissant en valeurs réelles et notamment en immeubles. C'est aussi pour cette raison que beaucoup de constructions ont été entreprises durant cette période. Depuis que la confiance est revenue et que le franc s'est stabilisé, la situation a bien changé... Elle (cette situation) rend insoluble le problème de l'habitation en empêchant la construction de nouveaux immeubles. »

De M. Camille Bouché, dans le *Temps* du 11 février 1936 : « Les Commissions des Finances et des Travaux Publics du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture se sont réunies dernièrement à l'effet d'examiner la situation critique des industries du bâtiment. Considérant les résultats néfastes de la politique actuelle à l'égard de la propriété, les commissions ont émis à l'unanimité un vœu relatif aux mesures destinées à favoriser la reprise de la construction et à faciliter les transactions immobilières. Ce vœu demande notamment : Que soient prorogés, au delà du 31 mars prochain, les effets du décret-loi du 28 août 1935, ré-

duisant les droits de mutation relatifs aux ventes d'immeubles et de terrains ; que l'exemption d'impôt foncier soit définitivement acquise pendant une durée de quinze années pour des immeubles nouvellement construits et terminés avant 1938 ; que soient exonérés de 50 % les droits de mutation des terrains ou immeubles destinés à être reconstruits dans un délai de trois ans ; que soit exonérée des droits de mutation la vente des immeubles par le propriétaire constructeur dans un délai de deux ans après leur achèvement, la déclaration du désir de revente devant être faite lors de la demande en autorisation de bâtir ; que le retour au droit commun ait lieu sans retard en faveur de tous les locaux vacants, permettant ainsi le libre jeu de l'offre et de la demande.»

Ces citations de source autorisée suffisent à illustrer la crise du bâtiment en France vingt ans après la guerre, alors que le Gouvernement avait cependant fait le sacrifice de prendre à sa charge la construction de plusieurs milliers de logements à prix modérés, et nous donnent une image de la situation que nous réserverait l'avenir si nous persistions dans des lois d'exception, valables dans des circonstances exceptionnelles. Elles nous guideront aussi pour le choix des moyens adaptés à l'Égypte et susceptibles d'encourager l'investissement de nombreux capitaux dans le bâtiment. Elles se résument d'ailleurs dans ce principe évident d'économie politique : « Quand un pays veut créer ou développer une industrie qui lui manque ou qui est insuffisante, il lui donne une situation privilégiée et, au besoin, lui accorde des encouragements pécuniaires.»

Nous avons dit plus haut que le problème consistait en dernière analyse à diminuer le prix de revient durant la période précédant la stabilisation des prix. S. E. le Ministre des Affaires Sociales a dernièrement fait, dans cet esprit, la suggestion d'exonérer les nouvelles constructions de l'impôt sur la propriété bâtie pour une certaine durée. Nous devons

rendre hommage à sa perspicacité, mais il est possible que cet avantage soit insuffisant pour stimuler les constructeurs. Le rendement calculé plus haut de 2,2 % pour un nouvel immeuble serait ainsi majoré d'environ 15 %, ce qui portera le rendement à 2,6 %. Nous sommes loin de compte ; aussi suggérons-nous la solution d'une exonération ou plutôt d'une ristourne des droits de douane, partielle ou totale, pour les produits effectivement employés dans toute nouvelle construction achevée dans un délai déterminé. Cette solution radicale, cette apparente faveur exceptionnelle se défend par l'intérêt social bien compris, car à l'analyse elle se révèle être une excellente affaire pour l'État. En effet, supposons que l'État soit effectivement décidé à ne pas abandonner les chômeurs à l'oisiveté et au vagabondage et qu'il leur vienne en aide dans la proportion modeste du tiers seulement de leur salaire habituel et établissons ces dépenses et les ristournes qui résulteraient de ce système.

Le prix de revient d'un immeuble courant se décompose en deux parties relativement égales : la moitié constitue les frais des gros ouvrages et la moitié ceux de finissage. Le gros ouvrage est entièrement constitué de matériaux du pays, sauf les aciers et les bois de coffrage. Si pour fixer les idées, nous considérons L. E. 100.000 de capital engagé dans une construction (terrain non compris) nous aurons L. E. 50.000 pour le gros œuvre dont L. E. 10.000 environ pour prix de matériaux après douane et L. E. 40.000 de matériaux du pays. Ces derniers sont à leur tour presque entièrement constitués de main-d'œuvre (extraction et transport de la pierre et du sable, fabrication de la brique, de la chaux et du ciment et enfin leur mise en œuvre). Mettons qu'il y ait L. E. 35.000 de salaires pour cette partie.

Pour le finissage tout est importé, sauf les carrelages du sol fabriqués dans le pays et qui, pour L. E. 50.000, représentent environ L. E. 4.000 de salaires (fabrication). Les

L. E. 46.000 de solde seront composées de L. E. 10.000 de salaires de mise en œuvre et L. E. 36.000 d'importations. Ce total de 46.000 livres pour les produits d'importation, prix à pied d'œuvre, contient à son tour un minimum de L. E. 6.000 de frais divers et de bénéfices et nous avons au total L. E. 40.000 de salaires et L. E. 40.000 de produits importés, prix à la sortie des douanes (1).

Si la douane est en moyenne de 40 % du prix d'achat nous aurons la décomposition suivante des dépenses : L. E. 25.000 d'achats à l'étranger, L. E. 2.500 de frais et L. E. 12.500 de douane.

Sur les 40.000 livres de salaires, le chômage, pour un tiers des salaires, représenterait le même montant. Une exonération totale de douane ne coûterait donc rien au trésor, au contraire, car les constructions ainsi entreprises représentent pour lui une source de bénéfices en perspective sous forme d'impôts.

Enfin, un autre moyen d'aider à l'activité des travaux consisterait en l'organisation temporaire, ou mieux encore définitive, de prêts à un taux qui ne soit pas dévorant. Avant guerre, les Établissements qui accordaient ces avances écartaient d'office la plus grande partie des demandes, réservant leur faveur à certains quartiers et à certaines catégories d'immeubles. De plus, ils n'accordaient ces avances qu'une fois l'immeuble achevé et en partie loué et cela à un taux voisin du rendement des immeubles. Ceci conduisait l'emprunteur à une double opération : un premier emprunt très onéreux durant les travaux, un second moins coûteux après achèvement et location. Les inscriptions hypothécaires et les nombreux autres frais et commissions étant ainsi doublés, le prix de

---

(1) En réalité, il y a aussi 10 % de frais et de bénéfices d'entreprise pour chacun de ces éléments, ce qui ne change pas la proportion.

l'argent revenait au total aux environs de 8 % (pour les opérations les plus saines) au profit de ceux qui n'encourraient aucun risque, tandis que pour ceux qui couraient les risques de l'entreprise, le capital exempt de toutes charges d'emprunt rapportait dans ce cas une moyenne de 7 à 7 ½ %. La Banque grignotait donc annuellement le capital de l'emprunteur.

L'État pourrait, sans qu'il lui en coûte, patronner le mécanisme bancaire qui consisterait à émettre des obligations fortement gagées par des constructions et dont les propriétaires seraient dans leur ensemble les pourvoyeurs des intérêts et séparément responsables de leur emprunt.

\*  
\* \*

Il résulte de ce qui précède que nous nous acheminons vers une double crise du logement et du chômage, et qu'elles peuvent être toutes deux simultanément résolues par la reprise intensive du bâtiment, que cette reprise est conditionnée par :

1° La fixation du volume et de la priorité des importations requises par le bâtiment.

2° L'inauguration d'une politique bienveillante permettant le retour au droit commun par l'élévation progressive des loyers jusqu'à la normale.

3° L'exemption importante d'abord, mais dégressive, des charges diverses du bâtiment telles que : impôts, douane, accises.

MAX EDREI.

# LES CONSULS DE FRANCE EN ÉGYPTÉ

## SOUS LE RÈGNE DE MOHAMMED ALI.

(FIN.)

Grâce à des appréciations de ce genre, le Gouvernement français était depuis quelque temps prévenu que Mohammed Ali poserait bientôt la question d'hérédité, seule garantie de véritable indépendance. Aussi un nouveau consul général, Cochelet, fut-il nommé en 1837. Il fut reçu en audience par Mohammed Ali dans les premiers jours de décembre.

Une de ses premières dépêches, datée du 2 mai 1838, prévient le Gouvernement français d'une éventuelle proclamation d'indépendance : « J'ai appris d'une source certaine que, peu de jours avant que Mohammed Ali se fût décidé à revenir à Alexandrie, il avait été tenu un conseil dans la Basse-Égypte, où les résolutions les plus importantes avaient été discutées et ont été sur le point d'être prises. Il ne s'agissait de rien moins que de proclamer l'indépendance de l'Égypte et de se préparer à faire la guerre, dans le cas où elle serait contestée. Il paraît que c'est dans la prévision que la France et l'Angleterre pourraient elles-mêmes hâter le moment de la reconnaissance de l'indépendance de Mohammed Ali qu'on a préféré attendre encore avant de brusquer le dénouement de cette importante question. »

Et Cochelet donne sans ambages son opinion sur ce point. « Ce que la France et l'Angleterre y gagneront, c'est d'obtenir de Mohammed Ali, comme condition de la reconnaissance de son indépendance, des avantages commerciaux. L'Europe y gagnera d'être délivrée de toute inquiétude sur ces questions orientales dont le dénouement imprévu pourrait apporter la perturbation dans ses relations politiques. » Comme le Gouvernement de Louis-Philippe tergiversait, son représentant en Égypte ne cachait pas ses appréhensions : « Il suffit de lire ma correspondance politique pour être convaincu que Mohammed Ali ne s'est pas fait illusion sur la politique du gouvernement français à son égard depuis le moment de mon arrivée. Il m'accueille avec une distinction telle qu'aucun agent français n'avait eu encore une pareille réception. Et cependant, on voit qu'il conserve une défiance extrême des protestations de sympathie et de bienveillance que je lui fais au nom du gouvernement du roi. Mon prédécesseur lui avait laissé entrevoir qu'il reviendrait auprès de lui avec un titre supérieur à celui qu'il avait, et Mohammed Ali, dont la vanité avait été flattée, apprend qu'on m'a ôté ce titre, dans la crainte de faire ombre à la Porte. » En effet, dans son poste précédent, Cochelet assumait les fonctions d'agent politique.

Les notabilités françaises de l'Égypte se faisaient la même idée de la question, et Clot Bey n'hésitait pas à la traiter dans son *Aperçu sur l'Égypte* : « Le nouveau caractère qu'a reçu depuis ces dernières années le consulat général d'Alexandrie demanderait que l'on en fît une position vraiment diplomatique, et que l'on confiât à un chargé d'affaires la gestion de nos intérêts politiques en Égypte. L'Angleterre et la Russie entretiennent déjà des agents spéciaux ; il serait digne de la France de se mettre au niveau de ces puissances. La France, qui a pris avec tant de zèle sous sa protection les intérêts de l'Égypte et les glorieux efforts de Mohammed Ali, prouverait, du reste, en se faisant représenter à Alexandrie par un chargé



d'affaires, qu'elle voit et entend que l'on voie en lui plus qu'un pacha ordinaire.»

C'était bien un grand monarque, celui qui confiait à Cochelet, en juillet 1838, cette fière déclaration : « J'ai travaillé 52 ans pour parvenir à ce que je suis aujourd'hui ; j'ai une famille à laquelle je dois penser ainsi qu'un millier d'enfants adoptifs auxquels je tiens lieu de père, qui me sont dévoués et dont le sort est attaché au mien ; ils n'ont que moi au monde pour les protéger et je ne compte point quitter cette vie sans avoir assuré leur avenir. Je tiens à ce que mon nom ne soit point maudit après ma mort et qu'on ne dise pas que Mohammed Ali n'a travaillé que pour lui seul. J'attendrai avant tout les réponses des autres grandes Cours. Je n'exercerai dans l'intervalle aucune hostilité contre le Sultan, ni par terre ni par mer, à moins que je ne sois provoqué par la Porte elle-même. Si la réponse de toutes les Puissances est négative, je réitérerai ma demande, espérant de leur justice qu'elles finiront par me l'accorder un jour. Néanmoins si je voyais que je ne réussis pas et que je perds patience, je me déclarerai indépendant.»

La Turquie devait rompre la première la paix de Kutahia et pendant le nouveau conflit armé qui va surgir, la France se préoccupera d'arrêter les troupes égyptiennes et d'inviter Mohammed Ali à recourir à la médiation de la France. Tout à fait au début, en vue d'impressionner le Vice-roi, le Gouvernement français confie une mission au premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople. « Sa Majesté, écrit-on à Cochelet le 15 juin 1839, sur ma proposition, a trouvé bon qu'il se rendit d'abord à Alexandrie et qu'il y vit le Pacha, afin de lui parler un langage qui ne devant être d'ailleurs, au fond, que la reproduction des avis et des conseils dont vous avez été vous-même chargé de l'entretenir, peut ajouter à l'effet de vos propres exhortations, comme émanant d'un agent spécialement envoyé, dans ce but, auprès de Son Altesse.»

Ces missions particulières, la France devait les renouveler, on va le voir, et le Ministre des Affaires Étrangères en prévient presque Cochelet par une lettre du 7 septembre 1839 : « Votre correspondance me fait craindre, je dois vous le dire, que trop préoccupé des considérations certainement très graves qui dominent, au point de vue de l'Égypte, cette grande question, vous ne perdiez de vue celles qui se rapportent à des intérêts plus grands encore et plus généreux. Je regrette d'autant plus l'illusion où vous paraissez être à ce sujet que, quel que soit votre zèle éprouvé, on pourrait craindre qu'elle ne vous empêchât de donner à votre langage cet accent de conviction énergique qui ajoute tant à la force du raisonnement. »

Il convient de prendre ce document à la lettre et ne pas en exagérer la portée, car le Département tient Cochelet en très haute estime, lui écrivant au moment de l'insurrection du Liban : « Il serait possible que votre influence auprès des montagnards du Liban accélérât leur soumission. Employez-la, offrez au Vice-roi de servir de médiateur. Dans le cas où votre présence serait utile à Beyrouth pour rendre la pacification plus prompte et plus sûre, vous vous y transporteriez, en laissant M. Eugène Périer accrédité auprès du Vice-roi. »

Eugène Périer avait été envoyé par Thiers en juillet 1840 pour donner à Mohammed Ali des conseils de prudence. Ce diplomate se rend compte sur place de « la confiance, de l'intimité dans laquelle M. Cochelet est avec le Vice-roi. » Combien les Ministres des Affaires Étrangères auraient été mieux avisés d'écouter les conseils de leur représentant qualifié en Égypte, lui qui écrivait : « Au moment où la question orientale semblait se décider entre la Turquie et l'Égypte, nous n'avions aucun intérêt à nous en mêler, car la solution probable aurait été conforme à celle que nous devons désirer. » Le Gouvernement français devait-il donc tenir rigueur à Cochelet d'avoir ainsi apprécié le Vice-roi : « On ne pouvait

s'empêcher d'admirer sa force d'âme et de caractère et de lui savoir gré de toutes les concessions contraires à ses sentiments et à ses vœux qu'il venait de faire.»

Enfin la crise éclate d'une façon aiguë à la suite de la Convention de Londres du 15 juillet 1840 et, toujours dans le but d'impressionner le Vice-roi, le gouvernement français envoie en Égypte le comte Walewski, le fils de Napoléon et de la comtesse Walewska, qui arrive le 12 août 1840. On connaît les résultats de cette mission, mais je veux mettre ici en évidence le rôle capital joué par Cochelet en l'occurrence. C'est dans un rapport de Walewski que j'en puiserai l'essentiel : « La conversation traînait et Mohammed Ali n'en arrivait pas à invoquer la médiation de la France. M. Cochelet cherchait en vain par mille moyens détournés à l'amener à cette démarche. Mohammed Ali s'en éloignait toujours. Il lui semblait ne pas avoir besoin d'implorer la protection de la France, car, si la France venait à son secours, c'était dans son intérêt à elle et non pas dans son intérêt à lui ; et alors c'était à elle à faire les ouvertures ; d'un autre côté, il redoutait qu'armée de cette demande de médiation, la France ne s'en prévalût pour traiter à des conditions qu'il ne pourrait pas accepter. Après une insistance vive mais adroite, M. Cochelet obtint que Mohammed Ali lui ferait écrire par Boghos Bey, son ministre des Affaires Étrangères, une lettre pour invoquer la protection et la médiation du gouvernement du roi. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, toute la confiance que M. Cochelet inspire au Pacha à si juste titre.»

De son côté, Cochelet explique le sens de sa démarche : « Vous verrez, Monsieur le Ministre, par la note, dont copie est ci-jointe, que S. E. Boghos Bey, Ministre des Affaires Étrangères, m'a transmise au nom de Mohammed Ali, que le Vice-roi réclame le protectorat et la médiation de la France. C'est, je pense, ce que vous désirez, et c'est ce que j'ai fait : mais je dois vous dire que cette note a été dictée par moi à un

tiers, qui devait ne pas me nommer, dans un sens qui me paraît embrasser convenablement la situation. J'ai éprouvé beaucoup de difficultés pour engager Mohammed Ali, qui l'avait fait traduire en turec, et en avait été très satisfait, à me la faire écrire, quoiqu'il eût d'abord dit qu'on ne devait pas y changer un mot. M. le Comte de Walewski, qui était présent à la discussion que j'ai eue avec le Vice-roi, a été convaincu de la difficulté que l'on éprouve ici à traiter les affaires. Afin de ne pas compromettre en rien le gouvernement du Roi, j'ai répété plusieurs fois à Mohammed Ali que j'agissais de mon propre mouvement en l'engageant à demander le protectorat de la France et sa médiation. Je lui ai dit que j'espérais vous convaincre de la nécessité de les accorder. Vous n'êtes donc engagé à rien vis-à-vis de Mohammed Ali. Le Ministère peut lui accorder ou lui refuser sa protection et sa médiation, selon que les intérêts de sa politique orientale ou européenne l'y engageront.»

Ces démarches avaient été tenues secrètes, mais le consul général de Russie s'en doutait dès le 25 août : « Entouré constamment des conseils de M. Cochelet et Walewski, Mohammed Ali paraît fonder son espoir sinon sur une intervention armée, au moins sur la médiation immédiate de la France en sa faveur. »

Plus tard, après que la Porte eut proclamé la déchéance de Mohammed Ali, ce fut encore Cochelet qui inspira la réponse que le Vice-Roi devait envoyer à Constantinople. « Comme je n'aurais pas permis qu'il y fût question de la France, si je n'avais approuvé la note, et comme vous me recommandiez de la faire adopter sans modifications essentielles, j'ai insisté fortement pour qu'on en retranchât ce qui aurait pu donner à l'offre de nos bons offices un caractère plus absolu que celui qu'il a. Je pense, Monsieur le Ministre, que la note dont je vous joins ici une traduction remplira parfaitement le but que vous vous êtes proposé. »

Honnêtement, Cochelet sentait toute la responsabilité de la France et dans une dépêche du 18 août 1840 il avait le courage de l'écrire à Thiers : « Nous venons de prendre pour la seconde fois vis-à-vis de Mohammed Ali une obligation morale qui nous impose en quelque sorte le devoir de le servir. En lui recommandant de ne pas franchir le Taurus, nous empêchons les Russes de venir à Constantinople ; mais nous leur laissons le temps de se rapprocher des frontières de l'Asie Mineure, d'organiser partout des intrigues, et nous laissons aussi à la Porte le temps de faire des levées et de se créer une armée. Si Mohammed Ali marchait dès à présent en avant, s'il prêchait partout la révolte et l'insurrection, il aurait plus de chances de se créer des défenseurs et de donner des embarras à ses ennemis. »

Le Gouvernement français avait récompensé le zèle de Cochelet en le nommant Conseiller d'État et lui octroyant la cravate de Commandeur. Je n'insisterais pas sur ces détails de carrière si l'on n'avait pas l'accusé de réception de Cochelet, légèrement impertinent : « La vive satisfaction que vous éprouvez de ma conduite dans la mission si délicate et si difficile qui m'est confiée, est pour moi une douce et flatteuse récompense de tous mes efforts pour la mériter. L'avancement que vous m'avez fait obtenir des bontés du Roi dans la Légion d'honneur m'a fait un grand plaisir à cause de la circonstance que vous avez choisie, car je croyais y avoir, depuis longtemps, des droits acquis par 34 ans de service, 14 missions et 26 ans de nomination dans la Légion d'honneur. »

La crise touche à sa fin et Cochelet se croit autorisé à écrire au Ministre le 27 novembre 1840 : « Au moment où le poste d'Alexandrie va cesser d'avoir la même importance, j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder le congé que j'ai désiré depuis longtemps et auquel j'ai toujours renoncé à cause des circonstances graves où l'on s'est constamment trouvé. J'ai le plus grand besoin de me reposer des fatigues

de cette mission qui a été si longue, si laborieuse, si active et pendant laquelle s'est joué le plus grand drame des temps modernes.»

Mohammed Ali apprend par des tiers cette demande de congé et il manifeste sa surprise de ne pas l'avoir su de la bouche même de l'intéressé : « Je l'assurai, écrit Cochelet à la date du 22 janvier 1841, que le désir de revoir ma femme qui est très souffrante, après en avoir été longtemps séparé, avait décidé la demande que j'avais cru devoir vous faire, aussitôt que j'avais pensé que son sort était définitivement réglé. » Et, dans le même document, Cochelet a l'outrecuidance d'ajouter que le Vice-roi lui avait déclaré : « Il faut que votre successeur soit d'un certain âge, prudent, circonspect et surtout discret comme vous. »

Cet oiseau rare fut le comte de Rohan-Chabot, secrétaire à l'ambassade de Londres, qui fut désigné le 25 février 1841 pour gérer pendant l'absence de Cochelet les affaires du Consulat général. Rohan-Chabot, « quoique jeune encore, avait déjà eu des missions qui prouvaient la grande confiance que le Gouvernement du Roi avait en lui. » Il arriva le 15 mars et fut reçu dès le lendemain dans une audience très cordiale du Vice-roi.

Cochelet doit remettre son service le 31 mars et il prend congé de Mohammed Ali : « Lorsque j'allai le remercier, Son Altesse eut la bonté de me dire qu'ayant traversé avec elle les circonstances les plus difficiles de sa vie, elle avait pu apprécier la franchise des conseils que je lui avais constamment donnés, au nom du Gouvernement du Roi, et la droiture de mes sentiments à son égard. Elle ajouta qu'elle n'oublierait jamais l'intérêt que j'avais pris à son sort et qu'elle me pria de conserver le présent qu'elle m'offrait, comme un gage du souvenir qu'elle ne cesserait de me conserver. Elle me dit ensuite avec beaucoup d'affabilité et d'effusion qu'elle espérait beaucoup me revoir. » Cochelet avait reçu une magnifique

tabatière, enrichie de diamants avec le chiffre du Vice-roi. Le 28 mars, Mohammed Ali donnait un grand dîner en l'honneur de Cochelet, « voulant que le Consul vît dans cette attention un nouveau témoignage de l'excellent souvenir qu'il conserve de toutes leurs relations passées, et il n'a rien négligé pour le convaincre du regret que lui cause son départ et de son vif désir de lui voir reprendre ses fonctions en Égypte. » Ces lignes sont de la plume de Rohan-Chabot, et de son côté, Cochelet écrit de Malte, le 14 avril, que c'était la première fois que le Vice-roi invitait un Agent étranger avec autant de solennité.

\* \* \*

Bien que gérant du poste, Rohan-Chabot arrivait avec une lettre de créance : « J'ai remis en mains propres au Pacha, écrit-il le 16 mars, la lettre que Votre Excellence m'a chargé de lui porter pour m'accréditer auprès de lui pendant l'absence de M. Cochelet. Son Altesse a lu avec la plus grande attention la traduction de cette pièce que j'avais fait faire au Consulat général. Elle s'est montrée particulièrement flattée de cette communication directe qui lui était, pour la première fois, adressée par le Gouvernement du Roi : je n'ai pu, de mon côté, qu'être fort sensible à l'accueil que j'en ai reçu. » Ce n'était pas une exagération, puisque Mohammed Ali jugeait bon d'envoyer personnellement ses remerciements au Ministre français des Affaires Étrangères, le 4 avril : « Une lettre de Votre Excellence, renfermant la bonne nouvelle que vous comptez sur la sincérité des sentiments que j'ai osé témoigner pour Sa Majesté à M. le comte de Rohan-Chabot, a été remise en mes mains. Cette lettre m'a comblé de joie et je me suis aussitôt empressé de recevoir et d'accueillir ce nouveau Consul général de Sa Majesté. » Ce détail a vraiment

frappé Rohan-Chabot, qui mande encore le 23 mars : « Il m'a été facile de remarquer l'effet qu'a produit sur Mohammed Ali la lettre de Votre Excellence, que je lui ai remise. »

Le climat devait avoir raison de la santé de Rohan-Chabot, comme de tant d'autres. Il quittait l'Égypte quelques mois plus tard : ce diplomate devait être plus tard ambassadeur à Londres ; il mourait en 1875.

Le Gouvernement de Louis-Philippe nommait alors le baron Billing, « agent et consul général du Roi en Égypte » : ce fut donc le premier fonctionnaire ayant un caractère diplomatique. Les instructions dont il fut muni donnaient des conseils de prudence : « Tout en maintenant la position à laquelle l'agent de la France a droit en Égypte, tout en avouant nos sentiments bienveillants pour le Pacha, vous devrez éviter ce qui dénoterait en vous l'intention trop marquée de viser à une influence exclusive, ou ce qui tendrait à faire éclat de celle que nous sommes appelés à exercer. Je ne peux, à cet égard, que m'en remettre avec confiance à votre bon esprit ainsi qu'à votre expérience. »

Billing passe par Constantinople pour rejoindre son poste et il mande de là le 20 décembre 1841 : « Conformément à ce qui s'est pratiqué précédemment, l'ambassade du Roi a fait, dès notre arrivée, les démarches nécessaires pour faire revêtir mes provisions de Consulat général de l'exequatur du Gouvernement ottoman. La lettre que Votre Excellence a adressée au Vice-roi, et dont je suis porteur, étant celle qui doit m'accréditer auprès de ce prince, ces provisions me seront transmises à Alexandrie lorsque les formalités voulues en pareil cas auront été accomplies. »

Pourtant Billing ne fit que passer : arrivé à Alexandrie le 4 janvier 1842, il en repartait quelques jours plus tard pour raison de santé.

Son successeur fut Gauthier d'Arc, ainsi décrit par un voyageur : « C'est un petit homme très vif, très spirituel, un



peu auteur, un peu poète, sachant un peu beaucoup de choses et dont la conversation est très intéressante.»

Gérard de Nerval lui a consacré dans son *Voyage en Orient* une page mélancolique : « J'allai revoir le consul général pour lui demander des avis sur l'excursion des pyramides. Il voulut absolument faire encore cette promenade avec moi, et nous nous dirigeâmes vers le vieux Caire. Il me parut triste pendant le chemin, et toussait beaucoup d'une toux sèche, lorsque nous traversâmes la plaine de Karafeh. Je le savais malade depuis longtemps, et il m'avait dit lui-même qu'il voulait du moins voir les pyramides avant de mourir. Je croyais qu'il s'exagérât sa position ; mais lorsque nous fûmes arrivés au bord du Nil, il me dit : « Je me sens déjà fatigué ; je préfère rester ici. Prenez la cange que j'ai fait préparer ; je vous suivrai des yeux, et je croirai être avec vous. Je vous prie seulement de compter le nombre exact des marches de la grande pyramide, sur lequel les savants sont en désaccord, et si vous allez jusqu'aux autres pyramides de Saccarah, je vous serai obligé de me rapporter une momie d'ibis. Je voudrais comparer l'ancien ibis égyptien avec cette race dégénérée des courlis que l'on rencontre encore sur les rives du Nil. » Je dus alors m'embarquer seul à la pointe de l'île de Rodah, pensant avec tristesse à cette confiance des malades qui peuvent rêver à des collections de momies, sur le bord de leur propre tombe. »

Gauthier d'Arc allait mourir peu après, comme il appert du document suivant :

Très-illustre et magnifique Seigneur,

L'Empereur, mon Auguste maître, ayant jugé convenable au bien de son service de pourvoir au remplacement de M. le Chevalier Gauthier d'Arc, mort dans l'exercice des honorables fonctions que Sa Majesté lui avait confiées et qu'il remplissait avec tant de distinction, et Sa Majesté étant

jalouse de vous donner une preuve éclatante de sa bienveillance particulière ainsi que de son désir de conserver aux relations de la France avec l'Égypte le caractère amical qu'elles ont eu constamment pendant la durée de la mission précédente, n'a pas voulu différer d'envoyer auprès de vous un nouvel Agent politique et Consul général. J'ai en conséquence, proposé à Sa Majesté de confier, avec ce titre, le soin de veiller à tout ce qui regarde le service de l'Empereur et les intérêts de la nation française dans le pays que vous gouvernez, à M. le Marquis de Lavalette, officier de son ordre Impérial de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre du soleil de Perse, etc., etc. Sa Majesté qui connaît les qualités personnelles, les talents et le dévouement à Sa personne de Mr. le Marquis de Lavalette, a approuvé ma proposition et m'a donné l'ordre de l'accréditer auprès de Vous en la dite qualité de son Agent politique et consul général en Égypte et dépendances. Je vous prie donc de l'accueillir favorablement et d'ajouter foi et créance entière à tout ce qu'il Vous dira au nom du Gouvernement de l'Empereur, et de lui faciliter, autant que possible, l'accomplissement des devoirs attachés à ses fonctions.

Je saisis avec un vif empressement cette occasion de vous renouveler les assurances de la plus haute considération avec laquelle je suis,

Très illustre et magnifique Seigneur,  
 Votre parfait et sincère ami,

GUIZOT,

*Ministre et Secrétaire d'État  
 au Département des Affaires Étrangères  
 de Sa Majesté l'Empereur des Français.  
 A Paris, le 28 octobre 1843.*

On a déjà vu que Chateaubriand, dans sa lettre à Mohammed Ali, donnait à Charles X le titre d'empereur. Cet usage prend sa source dans les actes capitulaires échangés

entre la France et la Porte. Le roi, que ce soit François I<sup>er</sup>, Henri IV ou Louis XIV, y sont qualifiés « l'empereur de France et d'autres royaumes qui en dépendent ».

Le marquis de Lavalette fut, selon le témoignage de son collègue britannique, le consul le plus habile et le plus entreprenant depuis le temps de Drovetti.

Charles, marquis de Lavalette (1806-1881), fut plus tard ambassadeur à Constantinople, puis successivement ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères; en 1870, il se trouvait ambassadeur à Londres.

Son successeur; Adolphe Barrot, n'avait pas encore rejoint son poste au début de juillet 1845. M<sup>me</sup> de Gasparin fait son éloge et celui de sa femme, « tous deux parfaitement aimables et obligeants, d'une rare bonté ». Xavier Marmier mentionne que Barrot « allait voir Mohammed Ali librement comme on va voir un ami ». Le dernier document que j'ai pu connaître de ce consul, grâce à la courtoise obligeance de mon ami d'Angelis, est son testament mystique déposé aux archives du Consulat de France au Caire, muni de tous ses cachets, qui porte la date du 27 juillet 1848.

Adolphe Barrot était le frère d'Odilon Barrot : né en 1803, il servit dans la carrière diplomatique, qu'il termina comme ambassadeur à Madrid; il mourut en 1870.

Il faut ajouter qu'un fonctionnaire fut à plusieurs reprises, durant la dernière période, gérant automatique du poste, en ce sens qu'il ne fut pas nommé à ces fonctions, mais qu'il se trouva être le représentant le plus élevé en grade pendant l'absence du titulaire. Il s'agit de Benedetti, qui géra au moins cinq fois, entre Billing et Gauthier d'Arc; entre Gauthier d'Arc et Lavalette; pendant un congé de Lavalette; entre Lavalette et Barrot; enfin, après le départ de Barrot.

« Le 12 août 1849, écrit Pardieu, le gérant du consulat général était Benedetti, qui faisait l'intérim, en attendant l'arrivée de M. Lemoine nouvellement nommé à ce poste, et

précédemment consul à Lima. Les fonctions des consuls généraux dans ce pays en font de vrais agents diplomatiques, de sorte qu'il est urgent qu'ils suivent toujours le souverain dans ses résidences. M. Benedetti nous reçut avec cette amabilité qui le distingue ; habitant depuis longtemps l'Égypte, où il a été élève consul, et consul au Caire, il est parfaitement au courant de ce qui concerne ce pays. Il venait d'être nommé consul à Malte ; mais on espérait qu'il reviendrait en Égypte, en qualité de consul général. Il a épousé la fille de M. d'Anastasi, consul de Suède, et établi depuis bien des années en Égypte. M. Benedetti, Corse de naissance, est à moitié Égyptien par ses habitudes et ses alliances.»

Ce Benedetti, né à Bastia en 1817, n'est autre que notre ambassadeur à Berlin en 1870, la fameuse victime de la dépêche d'Ems. Nommé élève consul à Alexandrie en 1840, il épousa la fille adoptive d'un Grec d'origine, d'Anastasy, qui occupait depuis longtemps les fonctions de consul de Suède : ce dernier reçut en cette qualité la « Contemporaine » en 1829. Madame Benedetti parlait l'arabe à merveille.

C'est à Benedetti que nous devons un dernier hommage émouvant à Mohammed Ali, mort le 2 août 1849 : « Dès que le bruit de sa mort, le 5 août, s'est répandu à Alexandrie, spontanément et sans aucune entente préalable, tous les magasins, tous les comptoirs ont été fermés, surtout dans le quartier franc. Chaque consulat a hissé son pavillon en berne. Le convoi de Son Altesse à Alexandrie a été suivi par la population tout entière, sans distinction de religion, ni de nationalité ; aux portes, aux fenêtres, dans toutes les rues, les manifestations les plus unanimes de douleur et de deuil ont éclaté partout, sur les pas du cortège. On a surtout remarqué le recueillement et l'attitude de la colonie européenne, qui a suivi les restes de Mohammed Ali jusqu'à l'embarcadère. La ville d'Alexandrie est une création de Mohammed-Ali ; elle devait un dernier hommage à sa mé-

moire ; elle le lui a rendu avec une spontanéité et un empressement qui témoignent hautement des regrets et de la reconnaissance de la population de cette ville pour Son Altesse. »

\*  
\* \*

Un voyageur français qui passe en Égypte en 1845, Schoelcher, juge assez sévèrement nos représentants. La page mérite d'être citée, parce qu'elle résume assez bien les critiques qu'on entend encore formuler : « Nos agents diplomatiques, sauf d'honorables exceptions, se considèrent comme les représentants du roi, ils sont presque aussi peu abordables que lui pour le pauvre ; la plupart d'entre eux même habitent la campagne, et loin d'être les serviteurs de leurs compatriotes, loin de se regarder comme ayant des devoirs envers eux, ils attendent leurs respects. Hommes privés, leur commerce est parfait ; mais, hommes publics, diplomates, ils comprennent leur rôle d'une détestable manière, ils n'en acceptent que le côté politique. Pour qu'ils daignent s'occuper d'un individu de leur nation, il faut que l'intérêt qu'il se trouve avoir à défendre devienne en quelque sorte une affaire d'État. En général, les membres de notre corps diplomatique sont infectés d'une morgue aristocratique incompatible avec les fonctions paternelles qu'ils ont à remplir. Partout, à l'étranger, les Français se plaignent du peu de confiance que leurs protecteurs naturels savent leur inspirer. »

Mais il convient bien de s'attacher au côté politique. De cette liste des consuls généraux de France auprès de Mohammed Ali, trois noms se détachent : Drovetti, Mimaut et Cochelet, trois fonctionnaires dont la France et l'Égypte peuvent être fières. Agents disciplinés, ils s'imposèrent des tâches d'autant plus lourdes qu'elles s'opposaient souvent à leurs convictions et à leurs sympathies. Mimaut n'avait-il pas dit en parlant du Vice-roi : « Tout ce qui se fait de bien

vient du Pacha, et le mal, de ce qu'il ne peut tout voir, tout savoir ni tout faire»? Leur correspondance est celle d'hommes de cœur, qui voient les solutions en toute bonne foi : avec eux, nous sommes loin de cette mentalité de clercs de notaires, affolés devant les vérités les plus criantes et soucieux de ne rien affirmer sans se réserver une porte de sortie. Évidemment la personnalité de Mohammed Ali y fut pour beaucoup, si l'on en croit un consul de Grande-Bretagne, qui s'excuse auprès de son Gouvernement de « n'avoir pas été à même de résister tout à fait à l'influence qu'exercèrent les bonnes manières et la politesse exquise du vieux Pacha sur tous ceux qui étaient en relations habituelles avec lui ».

Gaston WIET.

## CHRONIQUE DES LIVRES.

---

*Histoire d'un petit Français, 1939-1942.*  
« Les Lettres Françaises », Le Caire 1943.

Voici un livre au style simple et familier, qui accroît l'atmosphère émouvante du fond. Il est rédigé pour les enfants, avec un titre modeste, mais il sera lu avec le plus grand profit par les grandes personnes. Que dis-je, sera lu? La première édition est épuisée et notre *Revue* est bien en retard pour décerner à cet ouvrage les éloges qu'il mérite.

Il relate les exploits des « hommes qui n'ont pas cédé », et cette narration accomplit le tour de force de nous faire parcourir tous les épisodes dans lesquels les Français ont joué un rôle. Pour chacun d'eux l'essentiel s'y trouve, même quand il ne prête pas à des développements. Le point de départ est la mobilisation, se déroulant en France avec une calme résolution, dont la « drôle de guerre » allait venir à bout. Aussitôt après la ruée teutonne contre la Hollande et la Belgique, c'est le flot sans cesse grossissant des réfugiés affolés sur les routes, impitoyablement pourchassés par les aviateurs allemands. Tous ceux qui pouvaient se sauver partaient droit devant eux, gagnaient le large avec toute la vitesse possible, abandonnant peu à peu sur les chemins ce qui avait d'abord paru précieux.

L'armistice? Une chose que la France subit sans la comprendre, et la voix lointaine et vibrante d'un homme inconnu pour la plupart de ses compatriotes : « Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. »

Que de péripéties depuis cette fière déclaration de Charles de Gaulle, dont l'écho résonne encore en nous : une voix qui s'exprimait sans éclat, lente et incisive, martelant chaque phrase !

Le récit nous présente une famille, dont le père est mobilisé ; le fils aîné Étienne achevait ses études au lycée de Rennes ; le plus jeune, Jean-Pierre, vivait auprès de sa mère. Je note au passage ces deux prénoms, qui nous aideraient peut-être à chercher la personnalité de l'auteur, si nous en avons le droit. Nous devons en effet respecter la modestie de celui qui n'a pas voulu signer cette belle œuvre.

Jean-Pierre et sa mère assistent à l'invasion, enregistrent la politesse gênée, puis l'arrogance de l'occupant, souffrent des premières difficultés du ravitaillement. Ils apprennent un beau jour l'arrivée en Grande-Bretagne d'Étienne et du père, et décident de quitter la métropole pour se rendre en Égypte. Suit le récit de leur évasion, sur lequel se greffent d'autres incidents du même ordre, ce qui permet de montrer l'ingéniosité individuelle déployée pour avoir raison des pièges et des dangers.

Le long périple parcouru autorise un court aperçu des exploits de la marine française, puis c'est la succession des épisodes de l'épopée africaine. Sans doute, il convient de ne pas se glorifier outre mesure, et personne n'ignore que les victoires abyssines, libyennes et tunisiennes appartiennent aux Britanniques. Mais, après justice légitimement rendue, il est permis de rappeler que certains noms propres illustrent particulièrement l'héroïsme français : Mourzouk, Koufra, Keren, et surtout Bir Hakim.

Le livre a été écrit au Caire et ne commente pas sans émotion la remise de deux drapeaux, britannique et français, aux contingents formés en Égypte même : cette cérémonie d'Ismailieh est restée dans la mémoire de tous nos compatriotes d'Égypte. Bien entendu, la campagne de Libye est décrite avec une certaine ampleur.

On a beau connaître dans ses grandes lignes ce drame d'aven-



tures et savoir que le narrateur est prisonnier de données inéluctables, la sensibilité de l'écrivain nous attache, soit par des réflexions suggestives, soit par la mise en vedette de faits accessoires. D'ailleurs, dans ce cadre fixe, il y a une immense richesse de ton par la variété des types et des dialogues, car il faut noter cette particularité si vivante du discours direct.

Les étapes de ce livre sont jalonnées de dessins et de photographies, ce qui n'est pas pour en diminuer l'attrait.

Gaston WIET.

Andrée LAFORGE, *A mi-voix...*, poèmes.

Beyrouth 1943.

Cette élégante plaquette a certainement du mérite : car on peut multiplier les critiques de détail sans pour cela laisser de s'y plaire. Des défaillances de forme, des vers faux, des dissonances (sans compter les erreurs de ponctuation qui défigurent plusieurs poèmes), on en relèvera par-ci par-là dans ces poèmes et méditations. Je pense qu'on peut en faire la remarque à l'auteur sans l'affliger outre mesure. Car M<sup>me</sup> Andrée Laforge répondra sans doute que la virtuosité est le dernier de ses soucis. Ce n'est pas ici une poésie d'ingéniosité, mais toute de sincérité et de force. Non pas sans art mais sans artifices, — et qui, attentive seulement à cette musique intérieure que chacun porte en soi, veut fixer certaines impressions profondément vécues... Que reste-t-il de notre passé, quand nous nous retournons vers lui? Parmi tant d'« heures incolores », quelques points lumineux : quelques moments d'émotion intense — de joie ou de détresse, peu importe, — où il semble que toute la vie de l'âme se soit ramassée. Ce sont les « minutes singulières » dont parlait Taine, celles qui durent éternellement, et qui méritent d'être sauvées pour la lumière qu'elles répandent...

*Un cœur tendre, qui hait le néant vaste et noir  
Du passé lumineux recueille tout vestige!*

\*  
\* \*

*A mi-voix* nous raconte donc les « infiniment petits » d'une vie intérieure. Parfois (comme dans *Désert, Zamalek, Images anglaises*) ce sont des images fixées pour elles-mêmes, parce qu'elles furent la joie des yeux, et avec un luxe de détails précis, insignifiants et

agréables (à la manière anglaise). Mais les meilleurs poèmes sont les plus personnels, ceux qui nous font aimer sans trouble les plus profondes émotions du cœur, ceux, surtout, où la description de la nature et le sentiment personnel se mêlent et s'unissent selon le jeu d'une rare sensibilité. A cet égard, *Aley* est une réussite parfaite (ou presque parfaite, car il y a quelques dissonances) et le poème en prose le plus caractéristique, me semble-t-il, de la manière de M<sup>me</sup> Andrée Laforge. Sous le couvert d'une description, nous avons là le récit d'une crise intérieure, la crise d'une âme prostrée, sans élan, refermée sur elle-même, aspirant malgré tout à l'évasion. Cette évasion lui est offerte par un sentier qui, dans ce paysage aride, apparaît comme le guide sûr, comme l'ami qu'on reconnaît immédiatement, avec évidence et sans hésitation, et qu'on suit aveuglément parce qu'on sait qu'il mène à l'horizon... Et l'horizon ici, ce n'est pas seulement le paysage qui nous est décrit : c'est la sérénité retrouvée et la paix de l'âme. Ce chemin est devenu « source de vie » (comme « l'humble brise » dans un autre poème). Vues à travers cette sensibilité, les choses deviennent en effet spirituelles, significatives, joyeuses. Dans le monde providentiel d'*A mi-voix*, il y a ainsi des rencontres, des sentiers, qui par la façon dont ils parlent à l'âme nous réconcilient avec la vie, et nous font croire à sa beauté et à sa bonté.

Ainsi va cette poésie du cœur, qui, dans ses meilleurs moments, n'est faite que de recueillement et d'oreille penchée sur soi-même. Poésie ignorante, si l'on veut, un peu à la manière de Marceline Desbordes-Valmore, mais qui gagne en fraîcheur et en naïveté ce qu'elle perd en savoir-faire. Les amateurs de perfection formelle n'y trouveront pas toujours leur compte ; mais ceux qui se plaisent au mystère de la vie intérieure seront ici en pays familier. Dans ces poèmes qui disent des choses très simples et très anciennes, — les joies inaliénables de l'amour et de la nature, ou d'un rire d'enfant, ou la détresse de la solitude douloureuse qui s'invente des rêves hallucinés pour s'en repaître et s'y reposer, — ce qui les enchante surtout, c'est une certaine poésie du silence, un effort constant pour « faire taire les bruits qui empêchent l'âme de naître », pour « transformer les bruits du monde en un silence ardent », et créer ce silence « qui remplit mieux

l'âme que certains moments de bonheur». Quand il retentit dans ce silence intérieur, le moindre événement, transfiguré, prend une valeur unique, et comme éternelle : « émerveillement qu'un si petit moment de la vie puisse contenir une part d'impérissable ».

Dans ces pages chargées d'âme, c'est l'intensité de l'émotion qui fait tout le charme ; les plaisirs de la forme ne nous sont donnés que par surcroît. Ils y sont cependant, non pas tellement voulus et cherchés que spontanément créés par le mouvement même de la sensibilité. Eugénie de Guérin dit quelque part dans son *Journal* que « le beau n'est pas ce que l'on cherche, mais ce que l'on trouve ». Du point de vue de l'art pur, la formule serait assez suspecte ; mais elle est pleinement justifiée dans une poésie qui, comme celle-ci, se propose de noter avec sincérité quelques nuances de sentiments, — et qui, si je la comprends bien, s'adresse moins à notre admiration qu'à notre amitié.

Jean SCHERER.

## VISAGES D'ÉCRIVAINS.

---

*Lamartine*, à travers ses lettres.

*Claudel*, vu par Louis Gillet.

Est-ce pour fêter le troisième cinquantenaire de Lamartine que plusieurs auteurs se sont décidés, presque en même temps, à livrer au public — comme des perles de grand prix sorties de leurs écrins — toute une brassée de lettres inédites, écrites par le poète des *Méditations*?

Des vers inédits, que M. Charles Fournet met au jour, seize vers datés de janvier 1858 et comme jetés négligemment par la main souveraine du poète. Le dernier surtout, sur la créature humaine :

« Brin de fil enchâssé dans la trame de Dieu. »

D'après une curieuse lettre au destinataire inconnu, ce serait bien avant de connaître l'éblouissant jeune homme — son futur époux — que Marianne Birch, devenue M<sup>me</sup> Alphonse de Lamartine en juin 1820, aurait pris la résolution d'abjurer l'anglicanisme pour se convertir au catholicisme, trois mois avant son mariage. Dans une autre lettre, provenant de La Chaux-de-Fonds, Lamartine s'explique sur son attitude religieuse, sans répondre franchement à son correspondant qui l'avait mis au pied du mur, en le conjurant de se prononcer plus nettement sur la personne du Christ. « Mon cœur n'est pas assez pur, ni mon intelligence assez élevée. » Et pourtant, ne croit-il pas tout de même, comme il peut, d'un élan incertain à la fois et irrésistible? Il croit en Dieu, à Quelqu'un qui n'a pas de visage, mais qui est là et qui l'appelle.

« Priez-le, Monsieur, pour qu'il m'éclaire et qu'il me purifie ; la prière est la plus grande force que les hommes puissent se prêter entre eux. »

Au sujet de Lamartine, une des énigmes qui demeuraient encore impénétrables était celle de « Graziella ». Que le poète ait romancé cette aventure napolitaine dont il avait fait le thème de la belle histoire insérée par lui dans ses « Confidences », on s'en doutait bien un peu, mais prétendre que tout n'est qu'imagination dans ce récit, que Graziella n'est qu'une créature inventée, voilà qui n'est désormais plus possible depuis que M. de Luppé a obtenu communication d'un dossier jusqu'ici jalousement gardé : les vraies lettres de Lamartine à Virieu, tout ce que ce dernier avait conservé et dont la « Correspondance » du poète ne nous offrait qu'une transcription réduite. C'est donc la clé secrète d'un vrai trésor que le marquis de Virieu a remis, avant de mourir, au marquis de Luppé. Et nous savons maintenant par le texte de ces lettres inédites, que Graziella s'appelait réellement Antoniella, qu'elle n'était pas pêcheuse de corail, mais surveillante dans une manufacture de tabacs, qu'elle n'avait pas seize ans, mais vingt-cinq à peu près, quand elle fut aimée par le jeune Lamartine qui, entre dix-huit et vingt-neuf ans, passait frivolement d'une maîtresse à l'autre : actrices en vogue, jeunes filles en fleurs, femmes mûres et mariées . . . De quel violent coup de jour s'éclaire cette existence désordonnée du poète, à la lumière des nouveaux documents dont nous disposons à présent ! Antoniella l'avait ému par la confiance qu'elle mettait en lui, par la tendresse qu'elle lui avait donnée, par ce profond amour sans espoir qu'elle lui avait voué et dont il n'avait su faire qu'un divertissement. Quand il apprend qu'elle est morte subitement de tuberculose, que ce jeune corps dont il a joui est dans la tombe, que cette jeune âme dont il a joué s'est envolée — vers quelle rencontre ? — pour la première fois pénètre en lui le sentiment que la responsabilité existe et que ces aventures charnelles, dont le monde sourit, engagent des réalités sévères. Et quand il écrira son dernier roman, un nom propre surgira, comme Raphaël, comme Geneviève, comme Graziella, mais le nom cette fois véritable de celle qui le suivit comme une ombre en pleurs pendant tant d'années,

qu'il mêla tant de fois à ses songes et peut-être aussi à ses prières. Pauvre histoire tracée par une main déjà vacillante, pauvre roman qu'on ne lit plus et qui sombra dans l'oubli, *Antoniella*.

L'autre question est celle du deuxième mariage de Lamartine. Le poète était âgé de 78 ans. Depuis cinq mois déjà, à la suite d'une attaque, il n'était plus qu'une sorte de fantôme, un « centenaire », disait de lui Charles Rolland. Ainsi, c'était donc vrai ce que plus d'un critique tenait pour légendaire : Lamartine veuf s'est remarié. Il a épousé la fille de sa sœur, sa nièce aimée Valentine. Et voici sous nos yeux, grâce à M. de Luppé, le décret impérial du 31 août 1868, par quoi Valentine de Cessiat peut dorénavant porter le titre de comtesse de Lamartine. Quel jeu a-t-elle joué pour avoir ce nom et ce titre, le château et les terres de Saint-Point? Aucun, j'en suis sûr, dans ses belles années. Mais maintenant qu'elle a passé la quarantaine, maintenant qu'elle vieillit après des drames très obscurs, des projets de mariage toujours rompus? Chut, arrêtons-nous là... Ce destin de Lamartine, tout ce qu'il contient encore d'inconnu!

Nul ne le sait mieux que M. Henri Guillemin. Il intitule son dernier livre *Connaissance de Lamartine* (1), comme si n'était pas encore trouvé le secret du mystère qui entoure le poète romantique, dont la vie mouvementée contraste si fort avec la calme majesté de ses vers. « L'histoire de la vie intérieure de Lamartine, écrit M. Guillemin, c'est le long drame d'une pensée religieuse essentiellement et adorante à qui Dieu sans cesse se refuse. » Et pour que s'éclaire mieux ce drame capital, l'auteur, qui a fouillé les bibliothèques et épluché les textes, nous livre les résultats de ses recherches avec une frémissante conviction. Dans le « Journal » inédit, rédigé par la mère de Lamartine, il découvre des pages révélatrices sur le caractère intime, parfois déchiré, du poète. Fils d'une mère catholique et rigoriste de l'ancien régime, Lamartine a subi l'influence du xviii<sup>e</sup> siècle, mais il ne s'accommode en fait ni des arguments du déisme, ni de la religion étriquée dont se contente sa mère. Que faire alors sinon recourir aux

---

(1) Ed. Librairie de l'Université, Fribourg 1943.

compromis? D'ailleurs M. Guillemin ne se borne pas dans son livre à rendre justice aux incertitudes religieuses de Lamartine. Il fournit des détails précis sur la mystérieuse « princesse italienne », déifiée par le poète, sous le nom de Léna, et qui était en réalité M<sup>me</sup> de Larche, autrefois comtesse Gabrielli. Il nous dépeint aussi M<sup>me</sup> de Lamartine sous les traits de la « troisième Elvire ». Et dans le second volume, M. Guillemin, infatigable, publie encore des « Lettres des années sombres » c'est-à-dire des terribles vingt ans de déchéance et d'« interminable délabrement ». Avec quelle chaude sympathie, l'auteur nous montre rongé de soucis et criblé de dettes, mais le port toujours altier, le noble vieillard qui fut un prodigue et un grand cœur tout à la fois, et qui ne craint pas, au soir de sa vie, de mener un rude combat contre la ruine et l'adversité, comme autrefois il offrait sa poitrine aux fusils des émeutiers en faveur desquels il avait pourtant bataillé dans un élan magnifique.

« Aventure exténuante » que cette gerbe de lettres nous permet de mieux concevoir, en accompagnant dans sa dernière étape d'ici-bas un homme à qui l'on doit quelques-uns des chants les plus purs de la poésie française.

\*  
\*  
\*

C'est au *Mercur de France* où j'ai travaillé pendant huit ans, de 1922 à 1930, aux côtés de feu mon cousin Louis Dumur, que j'ai rencontré un certain nombre d'écrivains contemporains.

Je me souviens très bien de la visite que nous fit un jour M. Paul Claudel, dans la petite salle bleue où nous corrigions les épreuves des chroniqueurs de l'étranger. L'auteur du *Partage de Midi*, en jaquette courte, avait arboré sa cravate au long nœud, couleur d'aniline. La figure massive, comme taillée à coups de hache, les gestes rares et précis, la voix saccadée, brève et autoritaire, il cherche moins à séduire par ses images qu'à convaincre par sa foi et sa pensée, en nous communiquant surtout sa grande joie intérieure — cette joie assurée, non plus tant pathétique que reposée, cette joie calme et triomphante de Claudel.

Et comme je lui demandais le secret de tout ce bonheur pro-



posé, il me répondit : « Quelqu'un s'est chargé de nous l'apprendre avec son Incarnation et sa Croix. Notre Seigneur à plusieurs reprises nous a fait savoir que la Bible où tout est concret doit s'entendre figurativement. Il nous a donné des exemples dans les Évangiles ; il nous a donné la manière. A nous de continuer. C'est ce que je fais depuis Noël 1886. »

Il venait précisément de réunir en un seul volume, intitulé *L'Arbre*, la *Tête d'Or* et la *Ville* que nous connaissions déjà, l'*Échangé*, la *Jeune fille Violaine* et le *Repos du septième jour*. Sans doute, en prenant cet étrange et beau titre, avait-il songé à l'Arbre de la Croix qui se dresse à l'extrémité de tous ses drames, car de quelque côté, par quelque chemin qu'on y vienne, on reste stupéfait de toujours se retrouver à son pied.

Depuis la date de sa naissance spirituelle, celle de sa conversion, suivie de son baptême, Paul Claudel n'a jamais cessé de puiser dans l'interprétation poétique des Saintes-Écritures, la source vive de ses œuvres dramatiques qui « déconcertent ou enthousiasment, écrit Gide dans son *Journal*, tant elles ressemblent peu à quoi que ce soit du même genre ». Tout palpitants d'une vie rouge et violente, on est même étonné que ces drames existent, tant les personnages qui les animent paraissent parfois appartenir à d'autres mondes et se mouvoir sous d'autres cieux — vraies figures d'Apocalypse où s'incarnent des âmes d'anges ou de bêtes, de saints ou de démons. Dans *Histoire de Tobie*, le fils du vieil aveugle est conduit par le Foie du Poisson et l'archange Raphaël vers l'épouse autrefois interdite. Alors, pareille au figuier desséché qui reverdit, cette âme de femme, plantée dans les Ténèbres, renonce à l'attrait de la mort. Et voici Sarah, symbole de multitude, délivrée et fécondée ! Voici croître, à l'arbre d'Abraham, les branches du peuple d'Israël !

Dans le *Festin de la Sagesse*, un oratorio mystique, écrit dans le même esprit qu'*Un Poète regarde la Croix*, une femme est prosternée, comme ensevelie sous ses voiles, entre deux colonnes d'un temple en ruines. Elle se souvient qu'elle était là, quand Dieu créa le ciel et la terre. Première née entre les créatures, devant un globe énorme qui tourne sous nos yeux, elle se dresse maintenant pour porter le feu et faire couler les sources. Suivie

de ses servantes, elle appelle les humains à la Sagesse, mais chacun d'eux invoque une excuse ; l'un achète cinq paires de bœufs, qui sont des esclaves ; les autres épousent la Vanité, la Violence et la Luxure. C'est alors qu'elle appelle les boiteux et les lépreux, les infirmes et les aveugles. Sous son fouet terrible, est édifiée par eux la cité sainte qui, nous dit l'Écriture, repose sur sept colonnes. Et pendant que le chœur répond : « C'est nous qui avons rebâti Jérusalem », autour de l'Hôtesse céleste, assise sur son trône, tous ceux qui reviennent des chantiers font honneur au festin royal et à l'agneau pascal.

Dans *Jeanne d'Arc au bûcher*, un oratorio dramatique, qui fut créé à Orléans en 1939 et qu'une troupe importante devait jouer en 1941, à travers la zone libre, au cours d'une série de quarante-cinq représentations, les voix sinistres de la forêt se mêlent aux hurlements d'un chien dans la nuit. Et voici que paraît au pied du bûcher le frère Dominique à la robe blanche et au manteau noir. « Cette robe dont la souillure, dit-il, ne peut être effacée que par le sang de cette fille innocente. » Et voici la Pucelle, entourée de « gorets, d'ânes et de moutons » qui la jugent et la condamnent.

Avec quelle verve et quelle vigueur toute paysanne, le poète n'a pas craint de mêler aux répons latins de la liturgie, les vieux refrains populaires qui bercèrent l'enfance de Jeanne, les plus humbles souvenirs de sa vie rustique qu'accompagne le chant d'orgue de son extase. « Jhésus ! Marie ! J'ai écrit ces deux noms sur ma jolie bannière bleue et blanche. Et moi, ce petit bout de femme dans les orties et dans les boutons d'or, si ébahie que j'oubliais de manger ma tartine. » Et Jeanne, comme une flamme pure, brûle et meurt pour la France. Droite, vivante, ardente. Et dans le ciel, une voix s'élève : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime. » N'est-ce pas ce que disait déjà la jeune fille Violaine ? « Le but n'est point de charpenter sa croix, mais d'y monter par le don de soi-même. »

Dans ses derniers drames, Paul Claudel a su, comme au théâtre grec, réaliser l'intime accord du chœur et de l'action. Tout en sacrifiant aux exigences scéniques, il a su garder les traits essentiels qui marquent chacune de ses œuvres, ce sens cosmique,

sacré, permanent de la vie et de l'univers, ce singulier mélange de réalisme et de mysticisme qui lui appartient en propre, cette tendance profonde de son art largement symphonique et que l'on dirait volontiers panthéiste, si précisément son caractère global ne se présentait comme l'affirmation imagée et triomphale de la doctrine catholique. Et certes un tel symbolisme est beaucoup plus un art poétique qu'un jeu d'esthétique, puisqu'il traduit l'élan spirituel d'un écrivain qui s'inspire aussi bien de la Bible et des Livres Saints de l'Extrême-Orient que du passé populaire ou religieux de son pays de France et de sa province natale.

\*  
\* \*

Dans son château de Brangues en Champagne, où il s'est retiré après sa longue carrière de diplomate et d'homme de lettres, si Paul Claudel a renoncé à toute « expression fictive » et à toute « littérature », comme il l'écrivait à l'un de ses confrères, il lui est apparu cependant qu'il manquait encore une dernière coudée à l'envergure immense de son œuvre. Et pour notre plus grande joie, l'auteur de *Magnificat* a repris sa plume d'or pour créer à nouveau, moulées dans une pâte onctueuse, ces images dont la plénitude et la beauté faisaient déjà resplendir ses premiers livres. Par exemple, dans l'*Arbre*, après la pluie : « Comme un buffle qui a cessé de boire, la noire nue appuie son muffle encore ruisselant sur l'épaule de la montagne. »

Au cours de ses divers séjours au Brésil, au Japon et en Chine, Paul Claudel, ambassadeur, qui ne consacrait qu'une heure et demie par jour à son activité littéraire, avait déjà clos par le *Soulier de Satin*, où sont évoqués les sentiments chevaleresques de la tradition espagnole, la série de ses drames poétiques ou réalistes, dont la trilogie de l'*Otage*, du *Pain dur* et du *Père humilié* révélait par contraste avec la raideur du monde moderne toute la grandeur du mysticisme héroïque. Et parallèlement, depuis la conversion du poète au catholicisme s'est développé jusqu'à l'oratorio de *Jeanne d'Arc* le cycle de ses drames religieux, de l'« Annonce faite à Marie » au « Chemin de Croix » et au « Pro-

cessionnal». Hymnes, psaumes, mystères ou miracles, tous nés sous le signe de la grâce, avec quelle ampleur se déroulent, comme sur un clavier d'orgue, leurs lourds versets sonores du même rythme lent que celui des poèmes lyriques de Claudel, dans la *Cantate à trois voix* et les *Cinq grandes Odes*, auxquelles il faut ajouter le poème de l'Aurore, récemment publié, et qui est une ode à la France envahie et meurtrie :

« Pas un, pendant que j'étais en train de mourir, qui ait cessé de m'aimer. »

« Et pas un, pendant que j'essayais en chancelant de combattre, qui ne m'ait une fois, dans son cœur, choisie et préférée. »

« Et qui ne m'ait répété à voix basse en pleurant ce serment que jadis il avait juré. »

« Plus chère pour lui au jour de l'humiliation que je ne fus au jour de la victoire. »

« Celle dont on ne voit plus le visage à cause de l'heure qui est noire. »

.....  
 « Quand on n'a plus besoin de toi, comprends-tu comme il est bête d'être mort? »

« Lève la tête et vois dans le ciel quelque chose qui ne peut s'empêcher d'être le plus fort, quelque chose qui ne fait pas exprès d'être plus fort que la nuit, et c'est l'Aurore ! »

Ailleurs, dans un poème plus ancien :

« Jadis, sur la mer des Caraïbes, quand à la première heure du matin, on me montrait cette splendide étoile au bandeau du ciel transparent. »

« Ah ! c'était le même saisissement, la même joie immense et folle ! »

Et quand Rodrigue revient après dix ans de l'autre bout du monde, Prouhèze lui avoue la transfiguration de son premier amour :

« Cette force par laquelle je t'aime n'est pas différente de celle par laquelle tu existes. »

« Je suis unie pour toujours à cette chose qui te donne la vie éternelle. »

« Qu'ai-je voulu que te donner la joie ! »

« Prends, Rodrigue, prends mon cœur, prends mon amour, prends mon Dieu qui me remplit. »

Avec quelle ferveur l'auteur nous convie à cette joie divine, comme s'il voulait, d'après ses propres termes, « y rattacher le monde des sentiments et des idées aussi bien que celui des paysages et des peuples, en rappelant l'univers entier à son rôle ancien de paradis ». Comment rester sourd à cet appel et comment ceux d'entre nous qui sont parvenus par le renoncement et la souffrance à la même spiritualité, sans suivre la voie des dogmes et des croyances, ne comprendraient-ils pas de tout ce bonheur éprouvé la grandeur, la profondeur et la noblesse ?

Et du haut lieu de sa retraite, choisie sur la terre de ses pères, c'est encore un message d'allégresse qu'adresse au monde le vieux poète de Brangues, en publiant en 1942, longtemps après *Figures et Paraboles*, son nouveau recueil de commentaires *Présence et Prophétie*, où il semble concentrer tout son génie, pour nous conduire aux sources de l'éternité.

« La Sagesse de Dieu, écrit-il, par qui la bouche et l'âme se remplissent d'eau et de miel. »

\*  
\* \*

Est-ce de ce dernier livre que s'est inspiré M. Louis Gillet en publiant tout récemment sa belle étude intitulée : *Claudiel présent* (1) ? En une langue admirable, l'auteur fait le portrait d'un homme — à la fois artiste, penseur et croyant — incapable de prendre son parti d'une nature divisée, qui ne serait pas un Tout homogène, où les choses « ne se donneraient pas les mains et ne seraient pas les sœurs, filles d'un même père ».

En lisant les *Écritures*, Paul Claudel éclaire sa lecture par sa vision personnelle de la nature entière. Pour lui, pas de hiatus entre le monde tangible et le surnaturel. « Il nous apprend le secret de nous rendre éternels », déclare ingénieusement M. Gillet qui nous rappelle, qu'au cours de sa longue enquête symbolique

---

(1) Ed. Librairie de l'Université, Fribourg 1943.

à travers la Bible et l'univers, Claudel s'est toujours élevé à la connaissance des choses ultérieures, en interprétant les mystères du monde naturel à la lumière des réalités invisibles, en déchiffrant les Saints-Livres aussi bien dans leur sens allégorique, analogique et mystique que dans leur sens littéral, souvent insuffisant. Autant de symboles, de métaphores et de paraboles dont le Verbe se sert pour s'exprimer. Affirmation de la foi, illuminée par la grâce, et qui dispose l'âme du poète à l'esprit de prophétie.

Dans l'immense incertitude d'aujourd'hui, je n'ai pu lire sans émoi le magnifique hommage de M. Louis Gillet à ce Paul Claudel toujours présent, qui nous domine de sa haute taille, de sa carrure tout à la fois paysanne et surhumaine. Ce Paul Claudel qu'il faut prendre comme il est, avec ses partis-pris autoritaires, ses indignations passionnées, ses exécutions sommaires, mais aussi avec sa confiance souveraine, sa foi joyeuse et sa prière inspirée.

Et ce sens aigu qu'il a des choses divines lui permet d'entendre — et de nous faire entendre — à travers les brumes du monde et de notre vie éphémère, la grande voix de l'Éternel.

Jean DUPERTUIS.

#### ERRATA AU FASCICULE 60.

P. 80, l. 24, *lire* : démonter, *au lieu de* : démontrer.

P. 82, l. 8-9, *lire* : où sommeille une enfance comblée.

P. 84, l. 27, *lire* : à cœur ouvert, *au lieu de* : à ciel ouvert.

VIENT DE PARAITRE

Aux éditions de «LA REVUE DU CAIRE»

# Présence de la France

(ou Lettres à des Français)

par

JACQUES ROGUÉ



*« Je voudrais que ce livre soit largement répandu »*

Gouverneur Général EBOUÉ



EN VENTE PARTOUT

PRIX P. T. 18

# “AL CHARK”

PREMIÈRE SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE  
D'ASSURANCES SUR LA VIE

---

Entreprise privée régie par la Loi n° 92 de 1939 et enregistrée sub. n° 2

---

Les circonstances actuelles imposent à tous et plus  
que jamais le devoir de veiller à la sauvegarde  
des intérêts de leur famille.

L'assurance sur la vie est encore plus indispensable  
aujourd'hui où la guerre constitue pour chacun  
une menace supplémentaire.

La Compagnie d'Assurances “AL-CHARK” couvre  
le risque de guerre dans des limites raisonnables  
et sans aucune surprime.

---

SIÈGE SOCIAL: au Caire en l'Immeuble de la Compagnie  
15, Rue KASR EL-NIL, 15

---

AGENCES et REPRÉSENTANTS PARTOUT

R. C. 35



Aux éditions de «LA REVUE DU CAIRE»

VIENT DE PARAÎTRE

**CAPITAINE G...**  
**UN TÉMOIGNAGE**

2<sup>e</sup> ÉDITION

UN ÉMOUVANT RECUEIL DE LETTRES  
QUE TOUT LE MONDE VOUDRA LIRE

EN VENTE PARTOUT

**PRIX P. T. 18**

Aux éditions de « LA REVUE DU CAIRE »

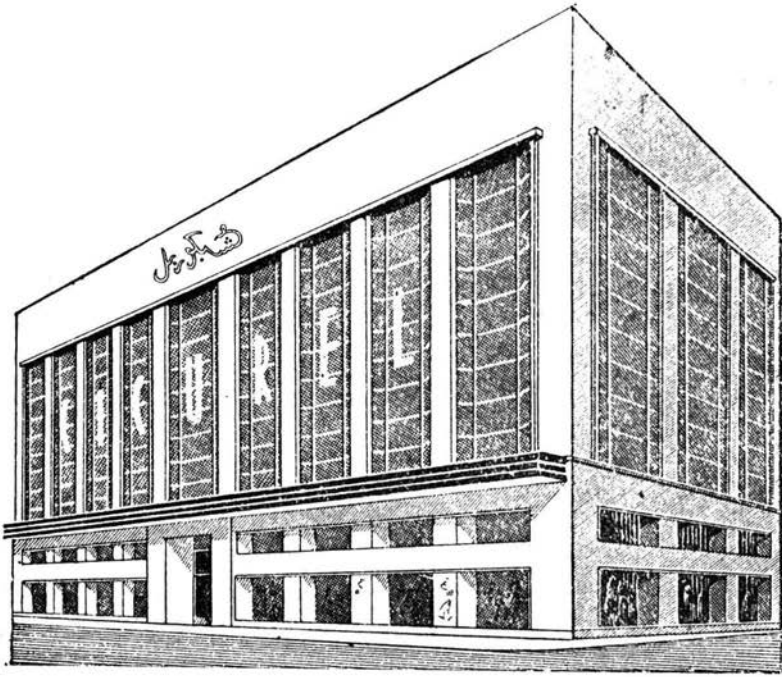
---

**LA VÉRITÉ**  
SUR  
**LA RELIGION EN U.R.S.S.**

D'APRÈS LES DOCUMENTS  
ORIGINAUX DU PATRIARCAT DE MOSCOU  
TRADUITS DU RUSSE.

- Avec une lettre-préface de S. B. le Patriarche d'Alexandrie d'une grande importance historique.
- Une importante introduction par Alexandre Papadopoulo.
- Orné de 25 planches hors-texte.

**PRIX P. T. 38**



**Grands Magasins**

*Cicurel*

S. A. E.

**Les magasins les plus élégants d'Égypte**

R. C. G. 26426

LA  
REVUE DU CAIRE

---

Abonnements pour l'Égypte P. T. 100  
pour l'Étranger le port en plus.

---

On est prié de s'adresser à M. GASTON WIET (5, Rue Adel  
Abou Bakr — Zamalek — Le Caire), pour tout ce qui concerne  
la rédaction, et à M. ALEXANDRE PAPADOPOULO (3, Rue  
Nemr — tél. 44586 — Le Caire), pour tout ce qui concerne  
l'administration.

---

LE NUMÉRO : 10 PIASTRES.

*N. B.* — M. L'ADMINISTRATEUR reçoit tous les jours  
de 10 h. à 1 h., sauf les samedis et dimanches.